

Appel à projet Leader



**Dossier de candidature de la Balagne
en Groupe d'Action Locale**

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : QUEL TERRITOIRE ? QUELLE STRATEGIE ?

Partie 1 : PRESENTATION DE LA BALAGNE : PERTINENCE DU TERRITOIRE

I.	Démographie.....	2
II.	Economie	5
III.	Un relief contrasté et des paysages à préserver	9
IV.	Un patrimoine culturel riche	11
	Tableau de synthèse	13

Partie 2 : ACTEURS, POLITIQUES ET ACTIONS

V.	Les acteurs du territoire	15
VI.	les documents de référence	17
VII.	Des opérations enrichissantes	21

Partie 3 : ENJEUX, PRIORITE ET STRATEGIE DU GAL

VIII.	Mise en évidence des enjeux et potentialités	28
IX.	Enoncé de la priorité ciblée et de la stratégie de développement ..	29

CHAPITRE 2 : PROCESSUS D'IMPLICATION DES ACTEURS

X.	Elaboration de la candidature	32
XI.	Conduite des projets	33
XII.	Comité de programmation	34

CHAPITRE 3 : PLAN DE DEVELOPPEMENT

XIII.	Fiches dispositifs	38
XIV.	Maquette financière	57
XV.	Echéancier annuel 2009 - 2015	59

CHAPITRE 4 : PILOTAGE DU PROJET

XVI. Organisation du GAL	61
XVII. Suivi et évaluation	62
XVIII. Capitalisation et diffusion	64

CONCLUSION :	66
--------------------	----

GLOSSAIRE

ANNEXES

CHAPITRE 1

QUEL TERRITOIRE ?

QUELLE STRATEGIE ?

PARTIE 1

PRESENTATION DE LA BALAGNE

P
ERTINENCE

DU

T
ERRITOIRE

I. Démographie :

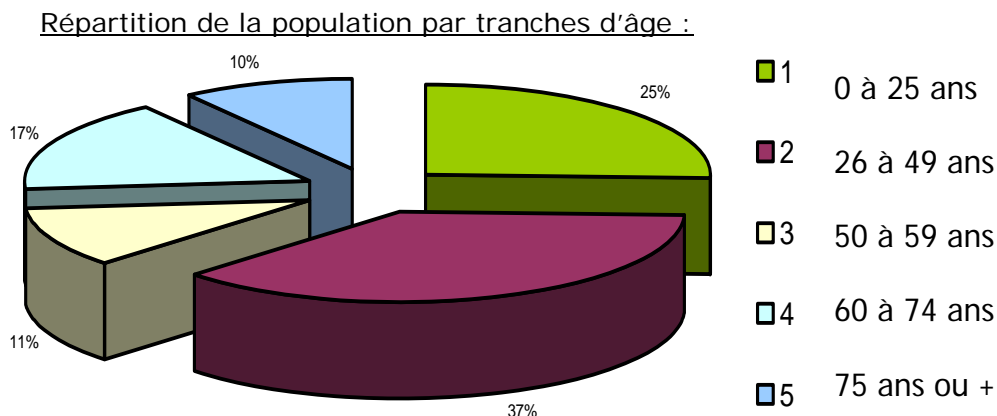
► Une population vieillissante et en constante augmentation

Les trois communautés de communes rassemblent, sur leurs 36 communes¹, près de 20 000 habitants (estimation en 2004), avec une densité de population autour de 19,6 habitants/km². Les communes sont dans l'ensemble peu peuplées, et seuls deux pôles touristiques : Calvi (5420 habitants) et Ile Rousse (2795 habitants) peuvent être considérés comme zones urbaines. Cependant la population augmente continuellement en Balagne avec une hausse de 7,2% entre 1999 et 2004 (notamment des personnes venant des régions PACA et Ile de France), et une population en 2030 estimée à près de 23500 personnes.

Il est cependant à noter que la population triple en été, et que les résidences secondaires représentent près de 43% des logements.

La population qui s'installe sur le Pays de la Balagne est à la recherche d'un emploi ou d'une activité temporaire, et celle qui part est plutôt à la recherche des services de proximité, et concerne plus particulièrement les personnes âgées.

Le vieillissement de la population quant à lui est un fait constant en Corse, mais l'indice de vieillissement en Balagne est de 10 points supérieur à celui du département (101 personnes de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans ; contre 90 en Haute-Corse). Le territoire se distingue toutefois par une représentation plus importante des 25-49 ans que sur le département, comme illustré ci-dessous :



SOURCE : Atlas économique de la Balagne-2004

► Une population active en augmentation sauf pour les -25 ans

Répartition de la population active par sexe et âge

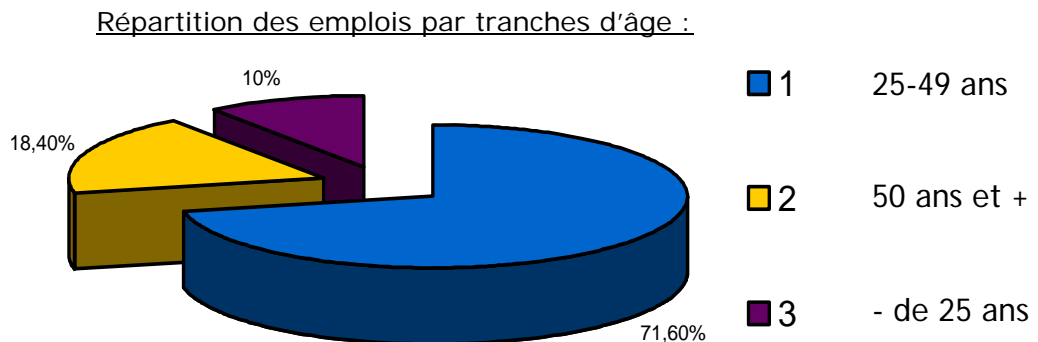
<u>Total Pays de Balagne</u>	<u>Sexe</u>	<i>Tranches d'âge</i>	1990	1999	Part 1999	Evolution (en %) 1990/1999
	<u>Hommes</u>		<i>Moins de 25 ans</i>	770	540	10,80%
		<i>25 -49 ans</i>	3194	3599	71,80%	12,70%
		<i>50 ans ou plus</i>	795	872	17,40%	9,70%
		<i>Ensemble</i>	4759	5011	100,00%	5,30%
<u>Femmes</u>		<i>Moins de 25 ans</i>	291	243	8,60%	-16,50%
		<i>25 -49 ans</i>	1484	2002	71,20%	34,90%
		<i>50 ans ou plus</i>	415	568	20,20%	36,90%
		<i>Ensemble</i>	2190	2813	100,00%	28,40%

¹ ANNEXE 1 : Liste des 36 communes, population et code INSEE

Ensemble	<i>Moins de 25 ans</i>	1061	783	10,00%	-26,20%
	<i>25 -49 ans</i>	4678	5601	71,60%	19,70%
	<i>50 ans ou plus</i>	1210	1440	18,40%	19,00%
	Ensemble	6949	7824	100,00%	12,60%

Source : INSEE RP 99 / Etude diagnostic économique Pays de Balagne – Sconsult 2004

La Balagne compte 7824 actifs en 1999. Cette population était répartie de la manière suivante : 71,6 % de personnes âgées de 25 à 49 ans, 18,4 % de 50 ans ou plus et 10 % de Moins de 25 ans.



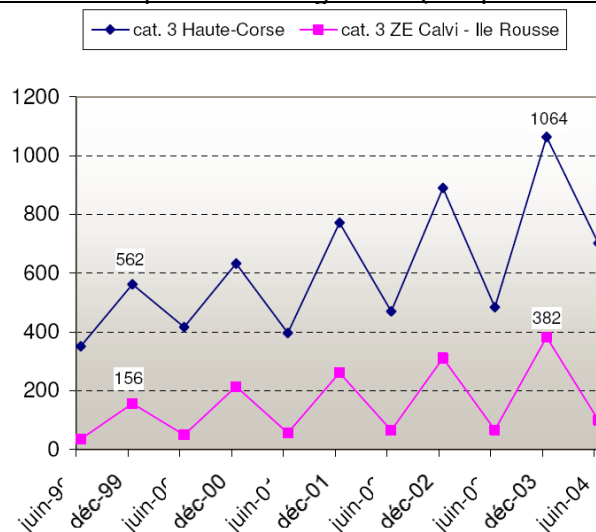
Source : INSEE RP 99 / Etude diagnostic économique Pays de Balagne – Sconsult 2004

► Une précarité plus marquée pour le Pays de Balagne et un impact notable de la saisonnalité sur le chômage

Le Pays de Balagne subit un phénomène de saisonnalité, qui a un impact croissant sur le chômage (11% en 2004). En effet, hors période estivale, le nombre de demandes d'emplois augmente jusqu'à 2 fois plus.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution sur 5 ans des demandes d'emplois temporaires et saisonniers en Haute-Corse et sur le littoral de Balagne. Il atteste bien d'une demande fortement marquée par la saisonnalité :

Evolution des demandes d'emplois de catégorie 3 (temporaires et saisonniers) :

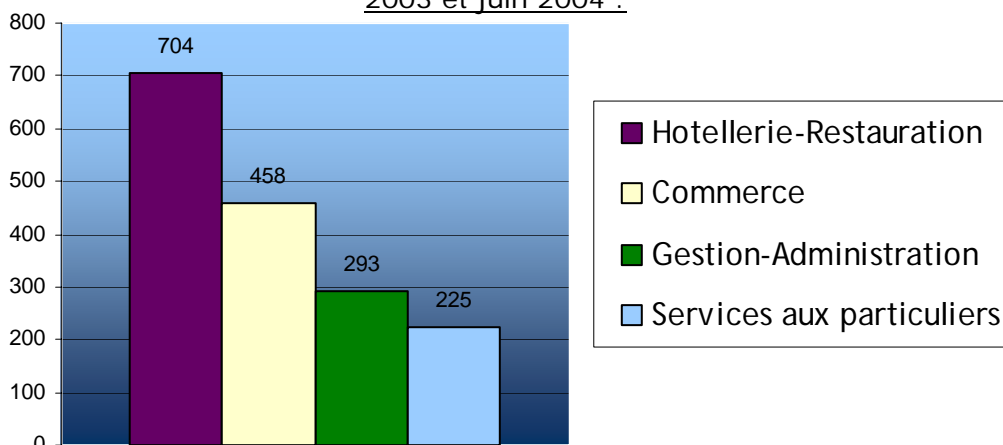


Source : ANPE – CORINTHE / Etude diagnostic économique Pays de Balagne – Sconsult 2004

Cette tendance à la saisonnalité accentue le phénomène de précarité, qui est plus marqué en Balagne que sur le département.

► Le marché du travail :

Familles professionnelles ayant totalisé le plus de DEE entre juillet 2003 et juin 2004 :



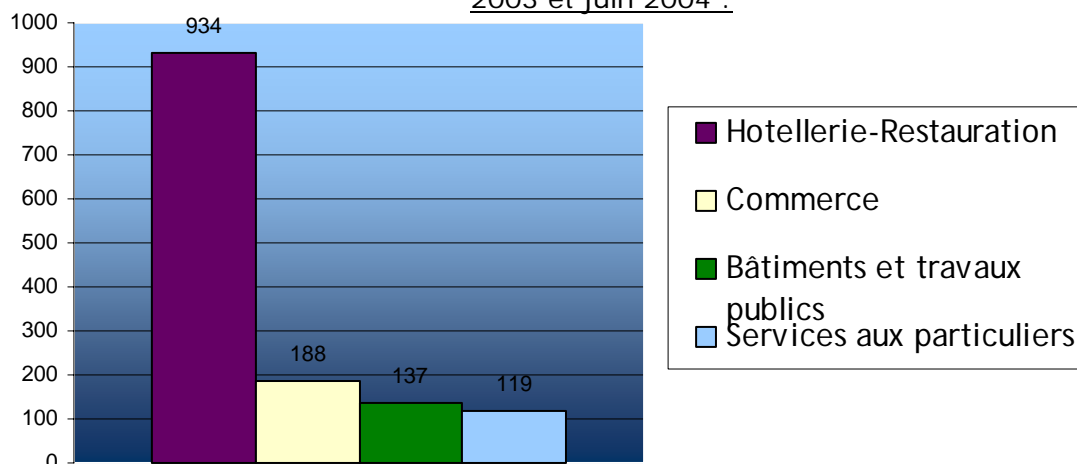
SOURCE : ANPE – CORINTHE / Etude diagnostic économique Pays de Balagne – Sconsult 2004

Concernant le Pays de Balagne, les FAP² ayant totalisé le plus de DEE³ de catégorie 1+2+3 de 2003 à 2004 sont l'Hotellerie-Restauration, le Commerce, la Gestion-Administration et les Services aux particuliers. Au niveau du département, la FAP de l'Hotellerie-Restauration se situe seulement en 3ème position (avec 1948 DEE) derrière le Commerce et la Gestion-Administration (avec respectivement 2277 et 2036 DEE).

Les FAP ayant connu les plus fortes augmentations de DEE sur la période juillet 2002 - juin 2004 sont celles de la Santé-Action sociale culturelle et sportive et de l'Hotellerie-Restauration (hausses respectives de + 38,6 % et de + 17,9 % sur le Pays). Ces évolutions se retrouvent également sur la Haute-Corse.

A noter que la FAP du Bâtiment-Travaux publics a connu sur le Pays une forte baisse du nombre de DEE sur cette même période (baisse de 29,9%), cette baisse étant moindre sur le département (- 4,4 %).

Familles professionnelles ayant totalisé le plus d'OEE entre juillet 2003 et juin 2004 :



SOURCE : ANPE – CORINTHE / Etude diagnostic économique Pays de Balagne – Sconsult 2004

Concernant le Pays de Balagne, les FAP ayant totalisé le plus d'OEE⁴ de catégorie 1+2+3 sur l'année mobile juillet 2003 à juin 2004 sont donc l'Hotellerie-Restauration, le Commerce, le Bâtiment-Travaux publics et les Services aux particuliers.

² Familles Professionnelles

³ Demandes d'Emplois Enregistrées

⁴ Offres d'Emploi Enregistrées

Ces dernières sont également en tête au niveau du département, avec pour seule différence le fait que la FAP de l'Agriculture marine-pêche se place en 2ème position (avec 1452 OEE) derrière l'Hôtellerie-Restoration (1840 OEE), et devant le Commerce et le Bâtiment-Travaux publics (avec respectivement 1054 et 929 OEE).

Les FAP ayant connu les plus fortes augmentations d'OEE sur la période juillet 2002 – juin 2004 sont celles du Commerce (hausse de 58,0 %) et de la Communication-Information-Spectacles (passage de 9 à 101 OEE sur le Pays). Ces évolutions se retrouvent également sur la Haute-Corse.

A noter que les FAP du Bâtiment-Travaux publics et des Services aux particuliers ont connu sur le Pays de fortes baisses d'OEE sur cette même période (baisses respectives de 30,1 % et 32,8 %).

II. Economie :

► Vie des entreprises :

Détail de la répartition des entreprises sur le Pays de Balagne :

Nombre total d'entreprises sur le Pays de Balagne	2900	
1-Commerce ; réparations automobiles, articles dom. :	522	18,00 %
dont : -Commerces de détail d'habillement	80	15,33 %
-Commerces de détail divers en magasin spécialisé	77	14,75 %
-Commerces d'alimentation générale	26	4,98 %
-Commerces de détail articles sport et loisirs	23	4,41 %
-Entretien et réparation automobile	20	3,83 %
2 - Hôtels et Restaurants :	432	14,90 %
dont : -Restauration de type traditionnel	140	32,41 %
-Restauration de type rapide	61	14,12 %
-Débits de boissons	58	13,43 %
-Hôtels touristiques avec restaurant	57	13,19 %
3 - Agriculture, chasse, sylviculture :	422	14,60 %
dont : -Elevage ovins, caprins et équidés	94	22,27 %
-Elevage bovins	93	22,04 %
-Cultures de céréales ; cultures industrielles	59	13,98 %
-Culture fruitière	44	10,43 %
-Culture et élevage associés	30	7,11 %
-Viticulture	29	6,87 %
4 - Immobilier, location et services aux entreprises :	362	12,50 %
dont : -Administrations d'entreprises	50	13,81 %
-Location d'autres biens personnels et domestiques (autres que véhicules, matériel de transport /agricole)	32	8,84 %
-Activités d'architecture	25	6,91 %
-Location d'autres biens immobiliers (autres que terrains et logements)	23	6,35 %
5 - Services collectifs, sociaux et personnels :	283	9,75 %
dont : -Organisations associatives n.c.a.	90	31,80 %
-Autres activités sportives (autres que la gestion d'installations sportives)	59	20,85 %
-Activités artistiques	33	11,66 %
-Coiffure	27	9,54 %

6 - Construction :	264	9,10 %
dont : -Travaux de maçonnerie générale	117	44,32 %
-Travaux d'installations électriques	28	10,61 %
-Peinture	26	9,85 %
-Installation d'eau et de gaz	22	8,33 %

SOURCE : ANPE – CORINTHE / Etude diagnostic économique Pays de Balagne – Sconsult 2004

Les résultats d'une enquête menée auprès des entreprises du Pays de Balagne indique une présence majoritaire de PME⁵, voire de TPE⁶ : 84% des entreprises ont un chiffre d'affaires <500k€ et 72% d'entre elles ont moins de 10 salariés. L'activité est globalement en croissance (52%), et l'emploi est à 25% saisonnier, un pourcentage relativement faible comparé à l'activité touristique de la Balagne, et confirme ainsi une activité des petites entreprises en bonne santé.

Le nombre de salariés est globalement stable pour 55% des entreprises, ou en augmentation pour 22%. 50% des embauches se font en CDI. Les freins à l'embauche pour les entreprises sont le coût des charges et le manque de qualifications, pour les employés ce sont le caractère saisonnier de certaines activités et le manque de logements.

L'étude de la politique commerciale atteste d'une volonté de s'associer avec des partenaires et donc de créer une véritable coopération entre les entreprises. De plus, l'appellation Balagne est un facteur de communication pour 44% des entreprises.

Les entreprises adhèrent à 50% à des syndicats ou des groupements et 25% disent avoir des liens avec des partenaires institutionnels (principalement communes et CTC, rarement le Pays).

Les priorités des entreprises en Balagne sont l'aide à la création-reprise des activités, l'information, l'aide au montage de dossiers (aides, subventions, administration), et la généralisation d'une démarche qualité.

Tableau récapitulatif :

Secteurs	en évolution	stables	en déclin
dominants	Construction ; Commerce de détail, réparations ; Conseil et assistance ; Hôtels et restaurants	Industries agricoles et alimentaires ; Commerce de gros ; Transports	
minoritaires	Edition, imprimerie, reproduction ; Industries des équipements mécaniques ; Services opérationnels ; Activités récréatives, culturelles et sportives ; Santé et action sociale ; Activités associatives et extra-territoriales	Industries des équipements du foyer ; Construction navale, aéronautique et ferroviaire ; Industries des produits minéraux ; Commerce et réparation automobile ; Activités financières ; Activités immobilières ; Recherche et développement	Industries du bois et du papier ; Education

► **Le tourisme, secteur primordial du développement en Balagne**

L'étude économique de la Balagne atteste bien d'une activité du tourisme prédominante sur le territoire. Celle-ci devient donc un enjeu primordial du développement économique de la Balagne. Afin de déterminer les différents enjeux du territoire, il est important d'analyser l'activité touristique existante. Les données ci-dessous résultent des travaux de l'ATC, Agence du Tourisme Corse, réalisés en 2007.

Le tourisme est la principale activité économique de la Corse, avec près de 2,5 millions de touristes en 2007, soit plus de 25 millions de nuitées. En 2007, la Balagne est devenue la première

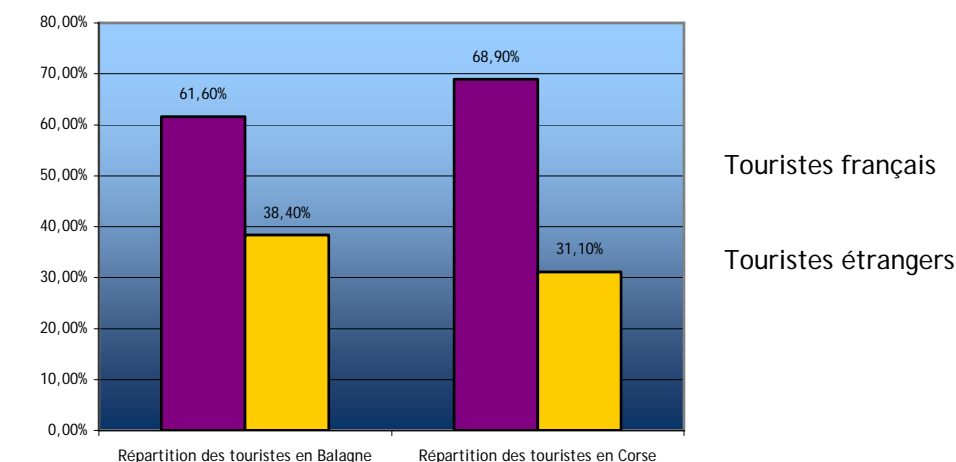
⁵ PME : Petites et Moyennes Entreprises

⁶ TPE : Très Petites Entreprises

destination touristique de la Corse, passant devant Porto-Vecchio et Bastia, en attirant 23% des séjours et 26% des nuitées.

La Balagne est également le Pays qui attire le plus de touristes étrangers : 31,7% en terme de séjours, qui sont principalement les Italiens (2 étrangers sur 5), suivis des Belges et des Suisses.

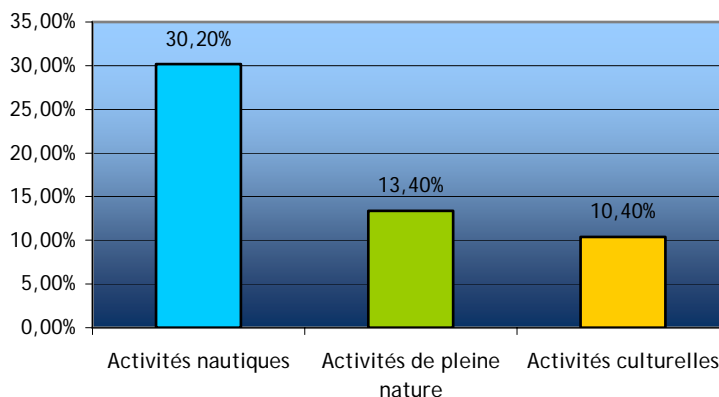
Répartition des touristes en Balagne et sur l'ensemble de la Corse :



SOURCE : ATC / Rapport sur la saison touristique –Avril à Octobre 2007

L'hébergement marchand est très riche en Balagne, et plutôt situé sur le littoral : on recense 476 établissements, soit 25782 lits. Les communes de Calvi et Ile-Rousse/Monticello concentrent à elles seules 51% du nombre de lits de la Balagne. Le taux de fonction touristique (nbre de lits/nbre d'habitants x100) est égal à 130% et atteste de la présence d'un territoire fortement touristique. Les hébergements les plus utilisés en Balagne sont les villages-vacances (39,9%, le chiffre le plus important de Corse) et les hôtels. Il faut également préciser que l'hébergement du « tourisme vert » (gîtes, auberges) est plus utilisé en Balagne que dans le reste de la Corse. La Balagne est le deuxième pays de Corse en terme de résidences secondaires.

Activités les plus pratiquées sur l'ensemble des séjours :



SOURCE : ATC / Rapport sur la saison touristique –Avril à Octobre 2007

Les activités nautiques représentent 30,2% des séjours, les activités nature 13,4% (seulement 5,5% en arrière-saison) et les activités culture 10,4%. La clientèle est principalement familiale ou en couple, avec la présence de nombreux groupes en arrière-saison (surtout retraités).

Cependant la Balagne reste fortement marquée par la saisonnalité, avec un indice <60 (rapport de la saison touristique : 3 mois d'avant saison, 2 mois d'été, et 2 mois d'arrière-saison. Si la répartition de la fréquentation suit cet ordre, l'indice est égal à 100 : bonne répartition de la saisonnalité. S'il est inférieur, le territoire est marqué par la saisonnalité). Sur l'ensemble de la Corse, l'indice est de 65, légèrement supérieur à celui de la Balagne. Celle-ci doit donc développer ses activités, notamment sur l'arrière-saison, qui reste la moins fréquentée.

→ Bilan :

Les constats suivants peuvent d'ores et déjà être posés :

- Une population vieillissante et en constante augmentation
- Une population mobile
- Une population qui part (parmi les plus âgées) à la recherche de services de proximité (services médico-sociaux).
- Une population active précaire et un impact croissant de l'activité saisonnière sur le taux de chômage.
- Des secteurs d'activités créateurs d'emplois : commerces, construction, Hôtels et restaurants, transports... :
 - Un ralentissement des créations d'emploi dans le transport, commerce de gros et construction (cyclique).
 - Un dynamisme à la hausse dans les secteurs du commerce de détail, services opérationnels et activités associatives.
- Une activité touristique primordiale et en plein essor, mais qui reste caractérisée par une saisonnalité très forte

III. Un relief contrasté et des paysages à préserver :

► Présentation générale

La Balagne est un territoire de contrastes : le littoral s'étend sur 70 km, et on passe du niveau de la mer à une altitude de 2525 mètres (la Plaglia Orba, 3^{ème} montagne de Corse) en seulement quelques kilomètres. On distingue trois étages différents : la plaine, le piémont et les contreforts montagneux. Ces zones présentent des caractéristiques totalement différentes et nécessitent d'être gérées de façon adaptée et durable, c'est pourquoi le Pays de Balagne a élaboré en 2007 une charte paysagère afin d'assurer la préservation des qualités environnementales et paysagères de la région.

1. La montagne et les hautes vallées

On entend par « montagne » la partie du territoire balanin incluse dans le Parc Naturel Régional de Corse, qui concerne trois vallées : le Ghjussani, à la confluence des rivières de Tartagine et Mélaja, le cirque de Bonifatu dans la haute vallée de la Figarella, et le Filosorma dans la vallée du Fangu. Les sommets y atteignent 2500 m et les forêts qui les couvrent sont à maîtrise communale ou territoriale. Autrefois cultivées, les quatre communes du Ghjussani (Mausoléo, Olmi-Capella, Pioggiola et Vallica) ont hérité d'un patrimoine bâti important, à la différence du cirque de Bonifatu qui présente un relief beaucoup plus escarpé et a conservé ainsi un caractère plus sauvage. Le Filosorma était une terre de transhumance pour les bergers du Niolu (vallée montagneuse du centre Corse) qui se sont sédentarisés au fil du temps.

Aujourd'hui, les zones de pâturage se sont emmaquisées. Un enjeu majeur pour ce secteur « montagne » consiste à protéger les forêts face aux incendies et au dépérissement dû au manque d'entretien.



La montagne et les hautes vallées de Balagne

2. Le piémont et les plaines

Le piémont regroupe l'ensemble des basses vallées ouvertes vers la mer, de la vallée de l'Ostriconi, à l'est, à la vallée du Fangu, à l'ouest. Autrefois très cultivées (vergers ; céréales), elles constituaient le « jardin de la Corse », devenue « l'image d'Epinal » de la Balagne. Dominant les cultures, les villages perchés en corniche, et tous situés à une hauteur constante d'environ 400 m, constituent la principale caractéristique du paysage de piémont. Les populations rurales avaient très tôt adoptées ce type d'habitat pour se protéger des arrivées barbaresques venues de la mer.

Le piémont est l'expression d'une double culture urbaine (villages perchés) et rurale (espace agro-pastoral).

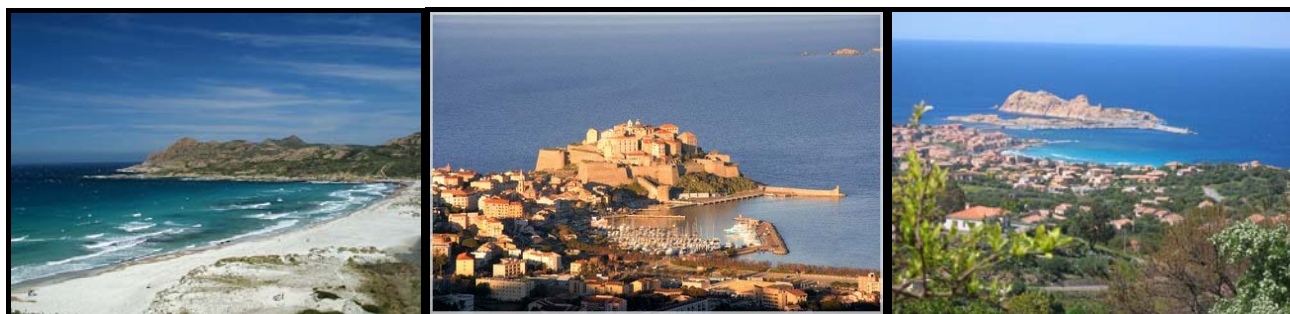


Les villages perchés et vergers du piémont balanin

3. Le littoral

La Balagne possède 70 km de côtes rocheuses, essentiellement granitiques, entrecoupées d'une dizaine de plages. A l'ouest de Calvi, l'escarpement des côtes offre un littoral désertique, d'une grande sensibilité biologique (site Natura 2000 en totalité). A l'est, en revanche, la côte plus basse et hospitalière, ainsi que la présence de deux ports (Calvi et l'Île-Rousse) ont permis un développement balnéaire dès le début des années 60, et la création de marinas (Sant'Ambroggio, Davia, San Damiano, Guardiola, Lozari).

Aujourd'hui, petit à petit, l'urbanisation a gagné les pentes de la façade montagneuse et menace l'esthétisme de la côte balagnine.



Le littoral de Balagne : l'Ostriconi, Calvi et Ile Rousse

► Préservation des sites

Les sites naturels de grande qualité sont nombreux en Balagne et disposent de protections foncières et réglementaires :

- le Conservatoire du Littoral protège par acquisition 246 ha : la pointe de Spanu à Lumio, la pointe de la Revellata à Calvi, les pointes de Varcale et Percepina à Corbara, l'embouchure de l'Ostriconi à Palasca et la vallée du Fangu à Galéria-Manso.

- de plus, la vallée du Fangu est classée réserve de biosphère, sous l'égide de l'UNESCO

- une réserve de chasse maritime s'étend du cap Cavallo à la réserve de Scandola

- le PNRC⁷ couvre près de 40% de la Balagne, sur les communes de Manso, Galéria, Calenzana, Mausoleo, Pioggiola, Vallica et Olmi-Cappella.

- la présence sur le territoire de nombreuses ZNIEFF⁸, d'une ZICO⁹ et d'une ZPS¹⁰ Natura 2000 pour la préservation du milan royal (vallée du Reginu).

- 4 sites sont classés et 22 sont inscrits.

► Faune et Flore :

La Balagne profite du climat méditerranéen, avec des étés chauds et secs, et des hivers doux. Les pluies sont abondantes mais rares (60 à 80 jours par an). Malgré la présence de ce climat sec, la végétation est très importante en Balagne, avec la présence de quelques forêts (chênes verts, pins,...) mais surtout une omniprésence du maquis, cette végétation dense formée essentiellement d'arbustes et de petits arbres, qui concentre de très nombreuses espèces. Parmi celles-ci on retrouve : arbousier, cistes, myrte, immortelle de méditerranée, lentisques et oléastres.

Pour préserver cette diversité végétale, le conservatoire botanique de Corse a recensé les espèces endémiques, les espèces protégées et les plantes invasives.

Le Parc Naturel Régional de Corse s'est consacré à protéger la diversité faunistique de Corse, en préservant les milieux mais également en favorisant le développement voire la réintroduction d'espèces protégées comme le cerf (plus petit et robuste que celui du continent), le mouflon, le milan royal, le gypaète barbu, le balbuzard pêcheur, l'euprocte (salamandre) ou encore la sitelle corse.

⁷ Parc Naturel Régional de Corse

⁸ Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique

⁹ Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

¹⁰ Zone de Protection Spéciale

L'ensemble de cette faune et de cette flore est à préserver et peut être observée en liberté par les promeneurs le long du GR20 par exemple, dont le départ est à Calenzana, ou encore le long de sentiers de randonnées récemment créés en Balagne.



Myrte

Sittelle Corse

Mouflon Corse

Gypaète Barbu

Arbousier

IV. Un patrimoine culturel riche

Outre une richesse naturelle exceptionnelle, la Balagne offre également un patrimoine culturel, bâti et immatériel considérable, qu'il est important de préserver et de valoriser.

► Le patrimoine identitaire :

Le patrimoine (coutumes, fêtes...) de la Balagne est très important. En effet, la Corse est une région qui a su jusqu'à aujourd'hui préserver cette richesse. On peut citer, entre autres :

- la langue : issue d'un ensemble de dialectes romans (latin, ligurien) hérité des occupants successifs de l'île. Langue écrite et enseignée, elle est populairement employée. Il existe de nombreuses variantes dans toute la Corse.

- la gastronomie : huile d'olive, fromages, gâteaux, vins, agrumes, amandes... Les spécialités sont nombreuses en Balagne et sont réputées pour leur goût relevé.

- les chants polyphoniques : ils sont à la base d'une culture de tradition orale. *Chjame e rispondi*, *paghjelle*, poésies chantés par les bergers pour des récits, échanges ou invectives durant les séjours en montagne ou lors des foires ou rencontres, *lamentu*, *nanne* sont des chants « a cappella ».

- les fêtes : la Balagne est surnommée à juste titre « la Festive », et ses événements sont nombreux. On peut citer entre autres : Les rencontres de chants polyphoniques de Calvi, Les rencontres internationales de théâtre du Ghjussani, Estivoce à Pigna, Le Festival européen du cinéma et du monde rural à Lama, le Festival du Vent à Calvi, et bien d'autres, sans oublier l'ensemble des fêtes de villages, fêtes patronales ou votives.



Ancien village d'Occi

Chants

Olivier

Musiques

► Le patrimoine bâti et le petit patrimoine :

L'histoire mouvementée de la Corse et notamment de la Balagne a marqué le territoire tout au long des siècles, et les constructions historiques sont nombreuses. Aujourd'hui, en Balagne, on dénombre 29 sites et édifices inscrits, et 13 sites et édifices classés¹¹, sans oublier l'ensemble des édifices de grande qualité non-classés. Ces sites et édifices datent du Moyen-Âge à nos jours, et sont très diversifiés :

¹¹ ANNEXE 2 : Liste des sites et édifices protégés en Balagne

- les tours génoises : édifiées sous l'empire de Gênes pour surveiller la côte
- les églises et édifices religieux : de style le plus souvent baroque, les édifices religieux de Balagne sont caractérisés par des façades colorées, de nombreuses sculptures, peintures, gravures, des mosaïques et sont un patrimoine exceptionnel à préserver
- les châteaux, citadelles et remparts sont les témoins des périodes de guerre lorsque les insulaires devaient se défendre des envahisseurs successifs : maures, génois, francs...



Eglise baroque de Belgodere

Tour génoise

Pont génois dans le Ghjussani

Cependant l'histoire de la Balagne ne se limite pas uniquement à ces grands édifices. Le petit patrimoine est également très important et témoigne de la vie d'autrefois : les fontaines, les sources, les ruines d'édifices religieux, des ruines romaines (thermes de Speloncato), une maison troglodyte, les ponts génois,...

Un rapport réalisé par le BRGM en Février 2006 présente les caractéristiques minérales des édifices de Balagne et édicte des préconisations pour assurer leur restauration harmonieuse.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU TERRITOIRE DE LA BALAGNE

Thèmes	Forces	Faiblesses	Enjeux généraux	Objectif du GAL
Démographie	Hausse de la population Importance des 25-49 ans	Vieillesse de la population Départ des plus anciens Résidences secondaires = 43% des logts Pop x 5 en été	Développer le logement social Dvper les serv de proximité	Non Non
Population active et économie	Pop active en hausse, notamment les + de 50 ans Grande représentation des services marchands (41%)	Pop active des – 25 ans en baisse Chômage élevé : 15% Agriculture présente (8%) mais en danger Services marchands plutôt saisonniers	Favoriser le travail des jeunes Adapter les formations Promouvoir l'agriculture Désaisonnaliser les services marchands	Oui Oui Oui Oui
Entreprises	52% en bonne santé Nbreuses TPE/PME (71%) ¼ des entrep utilisent la Balagne comme outil de communication	25% du travail est saisonnier Peu d'embauches : manque d'employés qualifiés	Faciliter l'embauche (augmenter la qualification) Développer la marque « Balagne » Favoriser et préserver les TPE	Oui Oui Oui
Formations	Présence de formations dans le tertiaire et le bâtiment	Manque de formations en agriculture, pêche, animation et carrières sanitaires et sociales	Développer les formations territorialisées pour adultes	Oui
Tourisme	Balagne : 1 ^{ère} destination Corse Importance des touristes étrangers Bonne fréquentation des hébergements « nature »	Tourisme très saisonnier Concentration des touristes sur le littoral	Etendre la saison touristique Diffuser les flux dans l'arrière pays Développer les produits identitaires	Oui Oui Oui
Milieux naturels	Très diversifié : plages, plaines, piémont, montagne 40% de la Balagne dans le PNRC Nbreuses espèces endémiques	Faible valorisation des terres Fréquentation majoritairement littorale Surfréquentation de sites de plages et rivières	Faire connaître l'intérieur des terres Favoriser un tourisme de rencontre	Oui Oui
Patrimoine	Riche et diversifié Une culture et des traditions toujours bien ancrées	Patrimoine rural peu ou pas valorisé Des bâtiments et constructions parfois très délabrés	Préserver le patrimoine rural Favoriser la reconnaissance de l'héritage patrimonial Réhabiliter le petit patrimoine	Oui Oui Oui

PARTIE 2

ACTEURS,

POLITIQUES

ET ACTIONS

V. Les acteurs du territoire de la Balagne

► Le Pays de Balagne :

HISTORIQUE : La notion de « pays » en Balagne a été abordée dès 1996 en tant que « pays-test », lors de l'application de la loi Pasqua de 1995. Les différents acteurs de ce territoire, en réfléchissant sur un projet de coopération, créent ainsi l'association de préfiguration du Pays de Balagne. En 2002, l'association élabore une charte de territoire, qui concrétise la volonté de fonder une communauté de destin. Cette charte sera validée par délibération des communes et communautés de communes de Balagne. Le 17 novembre 2003, un arrêté préfectoral reconnaît le périmètre définitif du Pays de Balagne, qui devient le premier territoire structuré de Corse.

OBJECTIFS : Toujours sous statut associatif, le Pays de Balagne est une communauté d'intérêt économique, social et culturel centrée sur une logique de mission à travers des tâches de coordination, d'animation et de mobilisation des différents acteurs publics et privés du territoire de Balagne. Le Pays permet alors de veiller à la cohérence des actions et coordonner les acteurs du territoire, et constitue ainsi un nœud de réseaux, pour faire converger les initiatives, accompagner les porteurs de projets et informer le public. Son intervention est limitée à des activités d'étude, d'animation, et d'ingénierie.

La charte est le document de référence qui décrit les orientations fondamentales du Pays pour un projet global de développement durable du territoire. Trois orientations sont affirmées pour la Balagne :

- Améliorer le cadre de vie des citoyens,
- Construire un tourisme durable levier du développement,
- Soutenir une agriculture garante d'une identité productive.

Le Pays de Balagne est donc naturellement la structure pouvant devenir le Groupement d'Action Local de la Balagne et permettre ainsi de gérer le programme d'actions LEADER.

ORGANISATION : Le Pays est présidé statutairement par un des trois présidents des communautés de communes de Balagne. La présidence est tournante et favorise ainsi une prise de décision concertée et réfléchie.

De plus, le Conseil de Développement créé en 2000 est un organe consultatif dont la composition prend en compte la diversité des activités économiques, sociales, culturelles ou associatives présentes sur le territoire.

Le Conseil de développement a un rôle bien défini :

- il est consulté sur toute question relative à l'aménagement et au développement du Pays,
- il est informé au moins une fois par an de l'avancement des actions engagées par les maîtres d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet de développement du pays,
- il peut être associé à l'évaluation de la portée des actions.

PARTENARIATS : Le Pays de Balagne travaille conjointement avec de nombreux organismes :

- le Parc Naturel Régional de Corse : le PNR comme le Pays sont des outils d'aménagement du territoire. Le Parc recoupe 40% du territoire de la Balagne, et étant antérieur au Pays, l'organisme gestionnaire du Parc et les communes appartenant conjointement au Pays et au Parc ont préparé et signé une convention pour veiller à la cohérence et à la complémentarité de leurs actions sur le territoire commun.

- Les collectivités locales : le Pays de Balagne est né de la collaboration entre les 36 communes qui le composent et s'appuie aujourd'hui sur les 3 communautés de communes de Balagne.

- Le Pôle Touristique Balagne : pôle conventionnel qui permet de concevoir et organiser un développement touristique à l'échelle du territoire Balagne.

► Les 3 communautés de communes de Balagne

HISTORIQUE : Le Pays de Balagne compte 36 communes, réparties en 4 cantons. En 2003, afin de construire une véritable coopération territoriale en Balagne, suivant la charte de développement de Balagne, les communes se regroupent en 3 communautés de communes :

- la c.c. Calvi Balagne (14 communes),
- la c.c. du bassin de vie de l'Île Rousse (5 communes),
- la c.c. di E Cinque Pieve di Balagna (17 communes).

OBJECTIFS : Leurs attributions en tant qu'EPCI sont plus larges et concernent désormais l'aménagement et le développement économique du territoire, ce qui facilite les concertations et prises de décision.

► Le Pôle Touristique Balagne

HISTORIQUE : Le Pôle Touristique Balagne a été créé en 2003, par les 3 communautés de communes, afin d'engager la mise en œuvre des actions associées au développement de la « marque » touristique Balagne. Il prend la forme d'un pôle conventionnel, structuré techniquement à partir de l'OMT¹² de Calvi*** et réunit les principaux acteurs publics et privés touristiques de la Balagne.

OBJECTIFS : Le Pôle Touristique Balagne crée un juste équilibre entre un développement économique et touristique cohérent et durable, la diversification et la mise en réseau de l'offre touristique sur le territoire, ainsi que l'organisation de dispositifs d'accueil et d'information professionnels à l'échelle de la Balagne. L'objectif du pôle est donc de créer un réseau territorial de supports touristiques sur l'ensemble de la Balagne, en concertation avec l'ensemble des partenaires privés et publics, par la mise en place par exemple des actions du Pôle d'Excellence Rurale décrit ci-dessous.



► Le PNRC, Parc Naturel Régional de Corse :

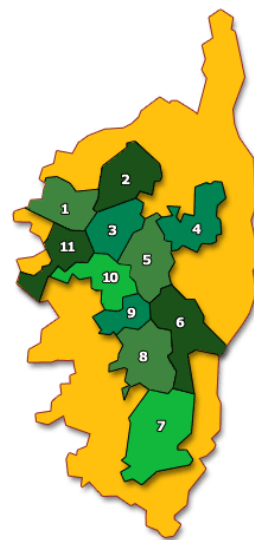
Le parc naturel régional de Corse (PNRC) s'étend en partie sur le territoire du pays de Balagne. Deux « secteurs opérationnels ¹³ » du PNRC (qui en comprend 11) sont concernés :

- **Secteur opérationnel de Filosorma-Marsulinu** : Galéria, Manso, Calenzana (pour partie)

- **Secteur opérationnel de Caccia-Ghjussani** : Pioggola, Mausoléo, Olmi-Capella, Vallica.

Le PNRC a pour objet :

- de protéger son patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages,
- de contribuer à l'aménagement du territoire,
- de contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie,
- d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche ».



L'action environnementale d'une telle structure est bien évidemment très importante même si elle doit être mise en cohérence avec des politiques de développement économique et d'aménagement du territoire. Le PNRC a mis en avant trois axes principaux de préservation de l'environnement. Il s'agit de préserver les écosystèmes, lutter contre les pollutions et les nuisances et réduire les incendies et leurs méfaits.

¹² Office Municipal de Tourisme

¹³ Les secteurs opérationnels sont des territoires qui s'appuient sur la géographie humaine. Ils s'appuient sur les anciennes « pieve ». Ce découpage représente la base de la politique de développement du parc.

VI. Les documents de référence

► La Charte de Territoire de Balagne :

C'est le 20 décembre 2002 que la charte de territoire, qui fixe les grandes orientations pour la Balagne à 10 ans, est présentée aux élus et à la population. La Charte est adoptée par délibérations de 35 communes et des trois communautés de communes dans le courant de l'année 2003.

Orientation 1 : Encourager un développement économique diversifié (tourisme, agriculture, entreprises) qui valorise les spécificités de la Balagne (identité et image, savoir-faire...)

Construire une économie touristique intégrée comme levier de développement en prenant appui sur le couple « Nature-Culture » dans le cadre d'une démarche qualité

Soutenir l'agriculture, vecteur d'une dynamique humaine, d'une mémoire vivante et de la préservation du capital paysager et environnemental intérieur et encourager la diversification des activités productives

Maintenir et développer le tissu des TPE et PME (restauration du patrimoine bâti, agroalimentaire, artisanat d'art...) et encourager l'esprit d'entreprise

Orientation 2 : Maintenir une démographie active sur l'ensemble de la Balagne (littoral, piémont, intérieur) grâce à des conditions de vie attractives et pérennes

2.1. Développer les initiatives en faveur de la formation initiale et professionnelle d'avant-garde, pilotes (TIC, à la carte...) et attractives

2.2. Mettre en place des solutions pour gérer la pénurie de logements, dans une perspective de valorisation du patrimoine bâti (population permanente et saisonnière) et de rééquilibrage territorial

2.3. Améliorer la performance des services à la personne (soins, aide sociale) : enfance, jeunesse et personnes âgées

2.4. Améliorer les conditions de déplacements et d'accessibilité du territoire dans le respect du patrimoine paysager

2.5. Faire de la culture un outil de vie sociale et d'aménagement solidaire du territoire

2.6. Garantir la qualité et la gestion du cadre de vie et de l'environnement

Orientation 3 : Pérenniser l'état d'esprit « Pays » et assurer une gestion performante du projet

3.1. Aider les acteurs et partenaires de la Balagne

3.2. Suivre et animer le projet de territoire

► La Charte Paysagère, Architecturale, Urbanistique et Environnementale :

Engagée en janvier 2007, la Charte Paysagère, Architecturale, Urbanistique et Environnementale de Balagne a été achevée dans son volet diagnostic partagé en juin 2007.

En février 2008, un document présentant les enjeux et les orientations urbanistiques, architecturaux et environnementaux de la Balagne a été élaboré pour constituer le volet paysager d'un futur schéma de cohérence territoriale. Le chapitre consacré à la FAÇADE LITTORALE reprend les dispositions de protection du paysage contenues dans l'atlas d'application de la « loi littoral », avec une meilleure prise en compte des espaces dits « proches du rivage » et perceptibles perpendiculairement à celui-ci, les départs de vallées en particulier. Le chapitre consacré à la BALAGNE INTÉRIEURE donne des orientations de gestion assez précises pour les villages perchés, leurs abords et les formes d'extensions urbaines les plus adaptées à ces sites.

Le guide des bonnes pratiques architecturales, urbanistiques et patrimoniales a été achevé en juin 2008 et devrait être suivi d'une publication. Il décline douze fiches-conseil en quatre objectifs :

Objectif 1 : Promouvoir le développement harmonieux des villages perchés

⇒ fiche-conseil 1.1 : utiliser les dispositions protectrices du code de l'urbanisme et du code du patrimoine

⇒ fiche-conseil 1.2 : créer des quartiers nouveaux aux abords d'un village perché

⇒ fiche-conseil 1.3 : réaliser une « greffe urbaine » dans le prolongement d'un village

Objectif 2 : Susciter l'intégration architecturale des maisons individuelles

⇒ fiche-conseil 2.1 : intégrer des maisons individuelles aux abords d'un village perché

⇒ fiche-conseil 2.2 : intégrer les maisons individuelles dans les zones d'habitat diffus

Objectif 3 : Assurer la maintenance des harmonies urbaines

- ⇒ fiche-conseil 3.1 : conserver le caractère architectural des façades anciennes
- ⇒ fiche-conseil 3.2 : intégrer les capteurs solaires dans la silhouette du village
- ⇒ fiche-conseil 3.3 : requalifier les rues, places et entrées de village
- ⇒ fiche-conseil 3.4 : jardiner en milieu urbain : jardins de villages et jardins - écrins

Objectif 4 : Restaurer et valoriser le patrimoine rural identitaire

- ⇒ fiche-conseil 4.1 : les structures en pierre sèche : murs et chemins
- ⇒ fiche-conseil 4.2 : les édifices civils et religieux : fontaines, ponts, oratoires...
- ⇒ fiche-conseil 4.3 : reconnaître les arbres remarquables et les protéger

Le programme d'actions environnementales devrait être prochainement remis ; ces actions visent à répondre de façon concrète aux enjeux de protection, de gestion et de mise en valeur des milieux naturels et à sensibiliser le public à la richesse du patrimoine écologique et à l'identité végétale du Pays.

ACTION N° 1 : PROMOUVOIR L'ARBRE, IDENTITE DE LA BALAGNE,
arbre identité, gestion et protection de l'arbre, arbre remarquable

- ⇒ fiche n° 1 : Promouvoir une identité arborée de la Balagne
- ⇒ fiche n° 2 : Mieux entretenir les arbres publics
- ⇒ fiche n° 3 : Reconnaître les arbres remarquables et les protéger

ACTION N° 2 : SENSIBILISER A LA VEGETATION INSULAIRE, ADAPTEE AU CLIMAT MEDITERRANEEN ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE,
végétation adaptée, végétation insulaire, lutte contre les invasives.

- ⇒ fiche n° 4 : Sensibiliser et mobiliser les personnes et organismes ressources du pays
- ⇒ fiche n° 5 : Éditer un guide pour l'habitant et le pétitionnaire
- ⇒ fiche n° 6 : Informer sur les plantes invasives
- ⇒ fiche n° 7 : Lutter et contrôler les plantes invasives

ACTION N° 3 : PRESERVER LES MILIEUX HUMIDES ET LITTORAUX,
l'acquisition foncière, l'aménagement, le contrôle de la fréquentation.

- ⇒ fiche n° 8 : Mettre en valeur les plages et l'espace littoral
- ⇒ fiche n° 9 : Mettre en valeur les ripisylves et les zones humides
- ⇒ fiche n° 10 : Aménagement du lac du Reginu
- ⇒ fiche n° 11 : Créer une Maison de l'Eau

ACTION N° 4 : CONFORTER LA LUTTE CONTRE LE FEU ET LA GESTION DES MILIEUX,
Information, équipement, préservation.

- ⇒ fiche n° 12 : Accompagner les équipements et aides en place
- ⇒ fiche n° 13 : Informer les riverains
- ⇒ fiche n° 13 : Promouvoir le bois énergie

Une réunion de restitution publique devra être programmée à l'automne 2008.

► Les pierres des édifices remarquables de la Balagne :

A la demande de l'Office de l'Environnement Corse (OEC), une étude du patrimoine bâti de la micro-région de la Balagne (Haute-Corse) a été réalisée. Ce travail a été cofinancé par l'OEC et par la dotation de service public du BRGM. Il aboutit à :

- un inventaire des matériaux traditionnels utilisés ;
- un diagnostic des risques de détériorer l'harmonie des pierres en œuvre et la singularité du patrimoine touristique de la région par des restaurations malheureuses ;

- un repérage des zones d'extraction anciennes et une étude des carrières actuelles ou des zones d'affleurement vierges susceptibles de fournir un matériau similaire ou de substitution ;
- la fourniture des éléments techniques et réglementaires concernant les possibilités d'ouverture de petites carrières éphémères pour l'extraction artisanale destinée à la restauration du patrimoine.

Cette étude ouvre en outre des perspectives méthodologiques intéressantes.

Les pouvoirs publics sont de plus en plus attentifs à la sauvegarde du « petit patrimoine bâti ». Il est moins spectaculaire que celui des monuments historiques, mais il participe tout autant à l'authenticité des micro-régions, à leur histoire culturelle et sociétale, et à leur attrait touristique.

La méthodologie mise en œuvre dans le cadre du travail précédent en Alta Rocca a été transposée sans difficulté à la Balagne, et elle le sera dans d'autres micro-régions. Elle permettra (si elle est suivie sur le terrain par les mesures ou précautions recommandées) d'enrayer l'aliénation progressive que subit trop souvent le petit patrimoine bâti des terroirs.

De plus en plus en effet, les édiles des territoires ruraux ou montagnards se voient pressés par leurs concitoyens qui veulent, c'est leur droit, accéder aux bienfaits de l'urbanisme moderne. Mais ils sont parfois amenés à des restaurations hâtives et malheureuses. La cause première en est le manque de crédits. Il y a aussi la disparition de l'accès physique et/ou légal aux pierres d'origine (problème du manque de réservation d'un accès à la ressource, au niveau du schéma départemental des carrières). Mais la méconnaissance de la nature géologique des pierres en œuvre, et de la symbolique historique qui s'en dégage, est également en cause.

A l'exemple de la Corse, la démonstration est faite que cette perte d'identité peut-être enrayerée par des études appropriées, qui renforcent en outre la caractérisation et la valorisation du patrimoine commun à tous.

► **Le rapport de mission de positionnement concurrentiel de la Balagne :**

En juillet 2003, suite à une commande de l'Office de Pôle Balagne, l'agence CMC Consulting présente ses recommandations relatives au positionnement concurrentiel de la Balagne dans le marché du tourisme.

Cinq positionnements sont formulés :

Au cœur du positionnement concurrentiel : « **l'art de vivre se cultive en Balagne** » s'articule avec les quatre segments clefs :

- **Le choix de la qualité** : des segments de clientèles de Qualité, pour des profils épicuriens, sur-consommateurs de séjours, quasi experts.
- **Un espace ouvert, un espace vers** : des segments de clientèles amateurs de terres culturelles amateurs et d'événements culturels, à la recherche de la recherche de racines et d'échanges
- **L'équilibre a sa source** : des segments de clientèles au fort au fort besoin d'équilibre, pour soi et pour sa famille, dans un contexte de relations humaines épanouies.
- **Les terres du grand large** : des segments de clientèles voulant se ressourcer et répondre au besoin d'espace, pour des amateurs de nature et de pratiques d'activités.

L'art de vivre se cultive en Balagne

- Plus qu'un souhait, c'est un programme, et une mise en réseau de toute la Balagne :
 - une mise à niveau des conditions de vie (transports, voiries, traitement des déchets), ce qui prendra du temps, pendant lequel la Balagne va cultiver, travailler, son Art de Vivre, celui de ses habitants.
 - une mise en marché d'une offre qui doit permettre de faire dès 2005 de la Balagne et de la Corse une destination du Bien Vivre.
- L'Art de Vivre est un fil conducteur qui entraîne une diffusion importante de savoirs, par toutes sortes de supports (livres, magazines, Internet), et un attrait spécifique pour les publics et les acteurs du Tourisme en Balagne.
 - Cela permettra à la Balagne de développer sa présence « culturelle », en exploitant le vivier des savoir-faire et des talents qu'elle recèle déjà.
 - A terme, les jeunes artistes de Balagne, et ceux d'ailleurs, trouveront dans un Territoire en réseau toutes les raisons de rester, ou de revenir, en Balagne.

LES ELEMENTS ET SERVICES QUI COMPOSENT L'ART DE VIVRE EN BALAGNE, SOURCE DE BIEN ETRE ET DE SATISFACTION

- L'extérieur : l'architecture, le patrimoine architectural, les jardins et cultures en terrasse, les parfums, les couleurs, les églises (ouvertes), les fouilles archéologiques,
- L'intérieur : la décoration d'intérieur, le mobilier, l'art de la table, l'artisanat d'art,
- Les activités : la musique, le chant, le théâtre, la peinture, la sculpture, l'art floral, les parfums, la pêche, les marchés, les recettes, la cuisine, l'œnologie,
- Le corps : les cinq sens, la gastronomie, la découverte par la marche, l'astronomie, les spectacles nocturnes,
- L'esprit : l'initiation accompagnée à la faune, à la flore, au monde sous marin, l'aérien, à l'histoire, aux histoires,
- Etc...

NB : LES LIMITES AUX UTILISATIONS DU POSITIONNEMENT MARKETING

- Comme indiqué plus haut, le positionnement marketing n'a pas de valeur de communication vis-à-vis des clients.
- Plus encore, l'expression « Art De Vivre » a été sur employée par la publicité. Mais la phrase résumant le positionnement (l'art de vivre se cultive en Balagne) est un outil nécessaire à la plateforme stratégique :
 - Chacun peut utiliser cette direction et ce sens pour mieux orienter et « colorer » les chantiers aux techniques et aux vocabulaires pourtant très différents ...
- Conception de produits, argumentaire auprès de la distribution, outils de communication interne ou externe, etc.
- ... et « brancher » ces applicatifs à une même architecture de Marque.

REMARQUES SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ART DE VIVRE AU SENS PROPRE

- Il n'est pas dit, il est vécu.
- Il ne peut se mettre en avant, car il est *profond* dans tous les sens du terme.
- Il est dans tous les détails, et ne peut pas se résumer à l'un d'entre eux, encore moins à une phrase souvent entendue, publicisée.
- L'art de vivre ne se décrète pas, il se fabrique.
- Il est dans le soin de la conception et de l'attention portée à la fabrication, où les gains de qualité sont progressifs, par touches
- c'est ce que signifient aussi les notions de « moins c'est plus » (less is more) et « Dieu est dans les détails »
- C'est un esprit et un coup d'oeil de fabricant (à l'image des évolutions des produits agro-alimentaires Corses depuis plusieurs années), pas une mode ou un état passager des goûts.

VII. Des opérations enrichissantes

► Le Contrat de Pays de Balagne :

Ce contrat a été signé le 12 janvier 2005 par le Préfet de Corse, le Président du Conseil Exécutif de Corse, le Président du Conseil Général de Haute-Corse, les trois Présidents des Communautés de Communes de Balagne, le Président du Pays de Balagne.

- Une convention précise les engagements de toutes les parties signataires et les modalités de mise en œuvre du contrat.
 - Le volet 1 reprend les orientations stratégiques de la charte de territoire et les décline en objectifs opérationnels à court terme. Le Pays doit rechercher, sur la durée du contrat, des maîtres d'ouvrages pour concrétiser ces objectifs.
 - Le volet 2 liste les opérations programmées en 2005 et 2006 en présentant, pour chacune d'elle, outre son objet, sa maîtrise d'ouvrage, son calendrier et son financement.
- 30 opérations mobilisent un volume financier global de 14 millions d'euros.

CONVENTION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE TERRITORIALISE DE BALAGNE

Le 21 décembre 2005, une convention de développement économique territorialisé a été signée par le Président du Conseil Exécutif de Corse, le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse et les trois présidents des communautés de communes de Balagne.

Cette convention adaptait les dispositifs de soutien économique de l'ADEC au territoire de Balagne. Elle conditionnait l'éligibilité des entreprises, non plus à leur implantation géographique, mais à l'évaluation de l'excellence de leur projet de création, d'extension ou de diversification. Cette notion d'excellence s'évaluait par le croisement des critères de qualité, d'équité et d'identité de chaque projet.

► Le Pôle d'Excellence Rurale :

Le Pôle d'Excellence Rurale (PER) de la Balagne pour la promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques vient d'un appel à projets lancé par la DIACT¹⁴ en 2005 avec l'objectif « de soutenir des initiatives locales porteuses de projets créateurs d'emplois, innovants, ambitieux, bâtis autour de partenariats publics-privés ». La Balagne a obtenu ce label en 2006.

Le projet de la Balagne visait donc à rechercher les moyens nécessaires à la mise en œuvre dynamique des politiques de développement durable, de création d'emplois et de développement économique basées sur la promotion de ses richesses propres.

Le PER de Balagne s'axe sur la valorisation touristique du patrimoine du Pays, autour de trois actions :

- l'avant-scène de l'excellence : aménagement des espaces publics littoraux (plages et arrières-plages)
- le fil de l'excellence : signalétique touristique de la Balagne le long d'une route *a Balanina*
- les chemins de l'excellence : réseau de chemins de randonnée en Balagne constitutif d'une nouvelle offre touristique

L'ensemble de ces actions vise à renforcer la notoriété et l'attractivité de la Balagne rurale, à professionnaliser ses filières et à créer des activités nouvelles, notamment des services.

1. L'avant-scène de l'excellence :

DESCRIPTION : Les visiteurs arrivent en Balagne par le littoral : l'aéroport de Calvi-Santa Catalina, la RN 197, les ports d'Île Rousse et de Calvi, et 95% des hébergements se situent sur ce secteur. Les premiers espaces visités et les plus fréquentés sont donc les plages, et ce quelle que soit la saison. L'accès, le stationnement, l'accueil et l'information de ces sites doivent refléter la qualité globale des services du territoire, et servir ainsi de véritable vitrine de l'offre touristique de la Balagne.

OBJECTIFS : L'aménagement des plages et arrières-plages de Balagne doit permettre d'assurer aux usagers, en toute saison, un accès confortable et sécurisé, un stationnement organisé et adapté aux flux, des voies de circulation fluides, une information accessible, des zones de baignade sécurisées, des établissements de plage s'inscrivant dans une démarche qualité.

¹⁴ Délégation Interministérielle pour l'Aménagement et la Compétitivité des Territoires

CARACTERE INNOVANT : Chaque élaboration d'avant-projet d'aménagement sera à la recherche d'une transférabilité sur les autres sites, selon la typologie de la plage (nature, sauvage, loisirs et activités, urbaine) afin d'offrir une qualité homogène. De plus, l'utilisation de la navette ferroviaire entre Calvi et Ile Rousse comme « tramway de Balagne » permet aux usagers de choisir de fréquenter des plages différentes sans avoir à utiliser sa voiture.

RETOMBEES ATTENDUES : Le projet vise à réaliser des travaux sur un site pilote (Pinède de Calvi) et une étude globale doit conduire à définir des principes d'aménagement destinés, selon la typologie de chaque plage, à harmoniser l'accueil et l'information du visiteur selon le principe de cohérence et de résonance territoriales (connexion littoral/intérieur). Ces sites auront vocation à sensibiliser les visiteurs sur le milieu naturel à préserver, mais également sur l'ensemble des découvertes à faire sur le territoire, grâce à une information sur le site internet www.balagne-corsica.com, et via la signalétique informationnelle in situ.



La plage de Lozari (Belgodère)

La plage d'Ile Rousse

Le « tramway de Balagne »

2. Le fil de l'excellence :

DESCRIPTION : Dans le cadre de la démarche qualité inscrite dans la charte de développement de la Balagne, il s'agit de faire connaître le territoire dans sa globalité. Le projet a Balanina s'adresse aussi bien aux touristes qu'aux balanins : c'est la création d'une route de découverte touristique qui soit un vrai produit clair et fédérateur. Un itinéraire identitaire, original, inédit construit en étroite partenariat avec les prestataires privés. La route *a Balanina* est gérée par le Pôle touristique Balagne, qui regroupe l'OMT de Calvi et les principaux acteurs touristiques publics et privés de la Balagne.

OBJECTIFS : Cette route a pour vocation d'informer, de faire découvrir et de valoriser les richesses patrimoniales, culturelles et artisanales de la Balagne. L'ensemble des prestataires privés : artisans, commerçants, restaurateurs, hébergeurs,... participent activement à ce projet, et en sont les futurs bénéficiaires. Tout au long de la route, le promeneur rencontrera des panneaux d'information portant sur quatre thèmes : patrimoine, paysages, événements, savoir-faire.

CARACTERE INNOVANT : Le concept-marketing de « marque de territoire » n'a de sens que si l'on met en vitrine les équipements publics et privés sur le même niveau d'exigence en matière de qualité. Cette route permettrait ainsi de valoriser touristiquement une offre d'opérateurs privés relevant de l'excellence (Syndic'Arte, agriculture Bio, AOC miel/vin/huile d'olive...)



Charte graphique des panneaux d'information le long de la route touristique A Balanina

RETOMBEES : La valorisation de l'excellence rurale se traduit très concrètement par une augmentation des projets privés de développement à la suite de l'élaboration du tracé de la route. 1 opérateur interrogé sur 5 a fait part d'un projet de développement programmé en 2007, correspondant à une montée en gamme des prestations, une extension /création d'hébergement de charme, ou encore à l'aménagement des lieux d'accueil.

BILAN DU PROJET : À l'heure actuelle, le tracé de la route *a Balanina* a été effectué, ainsi que la charte graphique et la localisation géographique des panneaux d'informations. Il reste encore à finaliser les informations figurant sur les panneaux, à lancer leur création et leur installation, et ainsi à pouvoir imprimer les principaux documents de communication. La carte interactive de *a Balanina* est déjà disponible sur le site web de la Balagne : www.balagne-corsica.com

3. Les chemins de l'excellence :

DESCRIPTION : Ce projet a été adopté en juin 2004 par les trois communautés de communes de la Balagne. Le but était de monter un schéma de randonnées parcourant l'ensemble du territoire et adapté au grand public. Il s'agit donc de circuits de promenade relativement courts, faciles et riches en découvertes, ainsi que des itinéraires de liaison où la traversée des villages est privilégiée ; l'ouverture de ces chemins de promenade participe à la sauvegarde et à la valorisation de l'environnement naturel, culturel et paysager de la Balagne, hérité par plusieurs siècles d'une société agro-pastorale. Ce projet est également en étroite collaboration avec les professionnels des activités de pleine nature.

OBJECTIFS : Ce schéma territorial de randonnée doit constituer un support de développement et de réduction de la saisonnalité en Balagne, qui doit répondre à une demande de la clientèle hors-saison, à la recherche de découvertes patrimoniales, de tranquillité et de confort.

CARACTERE INNOVANT : Il permet de mettre en cohérence, sur un même territoire, les itinéraires relevant de la compétence de trois maîtres d'ouvrage (les trois communautés de communes et le PNRC) et présentera aux promeneurs des chemins homogènes (même signalétique) et donc plus sûrs.

RETOMBEES ATTENDUES : Les travaux d'ouverture des chantiers vont générer une pérennisation et une création d'emplois au sein de la structure du maître d'ouvrage et une dizaine dans les entreprises prestataires des chantiers. Le développement et la structuration de l'offre devraient induire dans les entreprises privées des consolidations d'emplois sur des périodes plus longues.

De plus, la restauration du petit patrimoine bâti engagera à long terme un processus de réacquisition des savoirs faire à travers des formations et de nouvelles qualifications valorisables sur l'ensemble du territoire et au-delà.

BILAN DU PROJET : Aujourd'hui, le tracé des 17 boucles de randonnée et des trois boucles VTT a été déterminé et les travaux de réhabilitation et de rénovation des sentiers sont en cours (nettoyage des chemins, remblayage, installation de portails temporaires entre les différentes clôtures d'élevage, sécurisation, mise aux normes). Il reste à effectuer la pose des panneaux d'informations et le lancement de la communication.

► Le programme REVPAR-MEDOCC : Sentiers du patrimoine

HISTORIQUE : Ce programme débute à partir d'un constat simple : Si les touristes qui choisissent la Corse le font en grande majorité parce qu'elle est une destination balnéaire, leurs attentes vont aussi s'exprimer sous l'angle d'une rencontre avec une terre à forte identité. Cette rencontre, le littoral n'est pas en mesure de l'offrir car l'élément majeur de la culture Corse c'est sa ruralité.

Le patrimoine bâti est riche dans l'intérieur et relativement bien conservé, mais il est menacé par le non entretien ou, à l'inverse, par les transformations importantes qui s'opèrent. Une stratégie va se mettre en place à travers notamment le programme REVPAR MEDOCC (Réseau de valorisation du Patrimoine Rural en Méditerranée Occidentale) portée par l'Office de l'Environnement de la Corse sur un PIC INTERREG III B (2000-2006).

DESCRIPTION : La stratégie développée à travers REVPAR vise à créer des itinéraires de découverte : « Les Sentiers du Patrimoine ».

Ces itinéraires courts (1 heure environ) doivent permettre, à l'échelle d'un village, de relier entre eux des éléments forts du patrimoine sur différentes thématiques : histoire, ethnographie, architecture, botanique ...

Après avoir retenu l'itinéraire sur des critères de praticabilité et de gisement patrimonial, des travaux d'ouverture et de restauration des aménagements du sentier et d'éléments bâtis sont entrepris dans le respect des techniques traditionnelles de construction.

Les deux territoires d'application en Corse ont été la Balagne et l'Alta Rocca. Les deux sentiers sélectionnés en Balagne sont ceux de Calenzana et Lumio¹⁵.

OBJECTIFS : L'objectif du programme REVPAR-MEDOCC est la revalorisation du patrimoine rural dans le Sud de l'Europe, afin de créer une offre touristique alternative respectueuse du contexte local et de l'environnement. « Les Sentiers du Patrimoine » sont, de par la nature de leurs tracés, les types même d'équipements touristiques dont l'usage est partagé : population touristique, population résidente.

CARACTERE INNOVANT : La méthode mise en place par les partenaires du programme REVPAR a pour but d'être transférable à d'autres territoires ruraux présentant des caractéristiques comparables et partageant la même volonté de valoriser économiquement leur patrimoine rural sans porter atteinte à l'identité et à la spécificité du territoire.

De plus, une partie des chantiers a été réalisée par des bénévoles européens, sous l'initiative de l'APARE¹⁶ qui organise des chantiers internationaux de jeunes bénévoles européens.

RETOMBÉES ATTENDUES : La valorisation du petit patrimoine bâti permet d'obtenir un nouveau support touristique, et facilite ainsi la mise en œuvre d'une offre à l'intérieur des terres, pour des touristes à la recherche de la découverte de la culture et de l'identité corse. De plus, le projet permet de valoriser des compétences et des savoirs faire qu'il est important de préserver et de transmettre.

BILAN DE L'ACTION : Le programme REVPAR-MEDOCC est totalement achevé, et on a pu noter une véritable satisfaction de la part des habitants qui ont pu redécouvrir leur patrimoine : voûtes, sentiers en pierre, calades, qui étaient à l'abandon depuis de nombreuses années. De plus, ces différents travaux seront valorisés sur les panneaux d'information de la route *A Balanina*, et deviendront ainsi un support touristique et identitaire de la Balagne à part entière.



L'OEC a souhaité reconduire l'expérience sur la période 2007-2013 sous forme d'appel à projets aux collectivités locales pour développer au moins un sentier du patrimoine par micro région de Corse.

► **Le programme EQUAL: Savoirs faire traditionnels - métiers d'avenir**

DESCRIPTION : Cette action correspond à un ensemble d'opérations visibles et reproductibles destinées à servir de référence à l'utilisation des savoir-faire et matériaux traditionnels. Pour cela, l'OEC s'est appuyé sur le Pic EQUAL, dont la mission est de promouvoir la vie professionnelle en favorisant l'ouverture et en excluant toute forme de discrimination. Ce programme est financé par le FSE¹⁷, et le DRTEFPC¹⁸ a été désigné autorité de gestion déléguée en charge de la mise en œuvre, de la gestion et du suivi du programme EQUAL.



Village abandonné d'Occi

OBJECTIFS : Les objectifs du projet, autres que la sauvegarde du patrimoine, sont de mémoriser, sauvegarder et favoriser la reconnaissance des savoir-faire traditionnels, sensibiliser aux métiers de la restauration du patrimoine, construire des référentiels de formations préservant ces techniques et susciter ainsi de nouvelles vocations.

¹⁵ ANNEXE 3 : Présentation des circuits réalisés : Lumio et Calenzana

¹⁶ Association pour la Participation et l'Action Régionale

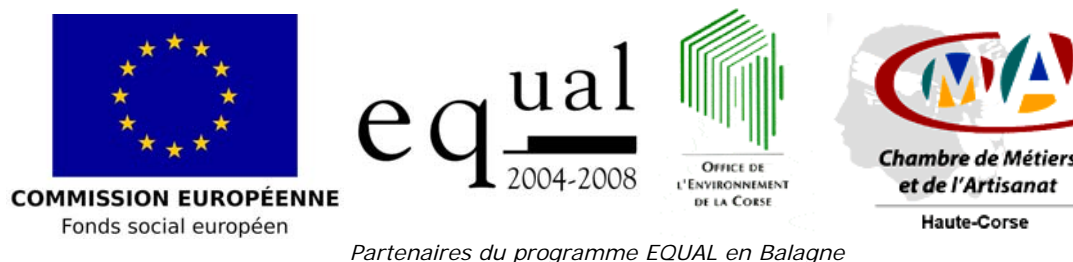
¹⁷ Fond Social Européen

¹⁸ Directeur Régional du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de Corse

CARACTERE INNOVANT : Ce projet s'inscrit dans une démarche qualité qui sera décernée aux professionnels du bâtiment qui maîtrisent les différents savoir-faire, qui s'engagent à réaliser des restaurations respectueuses des caractéristiques architecturales de la région et qui témoignent d'une sensibilité dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine. La formation s'axe sur les métiers de la pierre et de l'enduit et badigeon de chaux, avec 14 formations de 5 jours¹⁹ sur les zones choisies. De plus, le programme EQUAL s'axe sur l'égalité des chances, on note donc la participation de tous les publics : professionnels, hommes, femmes, personnes en recherche d'emploi, etc...

RETOMBEES ATTENDUES : Ce programme permet de revaloriser le secteur du bâtiment, en pérennisant des techniques anciennes, développant ainsi un travail respectueux de l'environnement (matériaux « propres ») et proposant un support touristique et économique de qualité.

BILAN DE L'ACTION : Le programme EQUAL est totalement achevé, les différents travaux de formation : enduits, badigeons, calades, murs de soutènement, murs en pierre sèche, etc... ont été réalisés et notamment, pour le secteur Calvi-Balagne, sur une partie des deux sentiers du programme REVPAR-MEDOCC.



► **Le programme Lab.net pour la valorisation des centres anciens**

Présentation :

Les communes de Calenzana, Nonza et Ogliastro ont été partenaires du projet lab.net dans le cadre de la programmation Interreg « Iles » France-Italie 2000-2006. Cette expérience a permis la constitution d'un réseau d'échanges avec d'autres partenaires en Toscane et Sardaigne sur la question de la restauration des « centres historiques ».

Le succès de cette première initiative a fortement motivé les communes de Calenzana et de Nonza pour travailler en accord avec les partenaires toscans et sardes à l'élaboration d'un nouveau projet dont l'ambition est de maintenir le caractère expérimental de la démarche en l'élargissant à d'autres partenaires en Corse et à d'autres aspects concernant la valorisation du patrimoine.

Ainsi, le présent projet, intitulé « **lab2.net** » :

- consolide la démarche expérimentale de « laboratoire » en associant l'Office de l'Environnement de la Corse qui en assurera la coordination sur l'ensemble des 2 départements avec l'appui technique d'organismes spécialisés (CAUE);
- s'ouvre en région Corse au département de la Corse-du-Sud et à deux nouvelles régions dans le département de la Haute Corse ;
- élargit la notion de patrimoine en abordant la question des paysages et de l'espace public, des coutumes et des traditions, de l'histoire, du patrimoine industriel et vernaculaire, ... ;
- vise une valorisation des tous ces éléments du patrimoine des territoires en proposant la formalisation d'itinéraires qui proposeront une lecture cohérente pour des visites culturelles et touristiques ;
- recherche une complémentarité avec d'autres initiatives transfrontalières avec comme objectif d'attirer les visiteurs du littoral vers l'intérieur de la Corse ;
- assure la valorisation de la démarche auprès de jeunes et des populations rurales pour en promouvoir les objectifs.

¹⁹ ANNEXE 4 : Liste des dates et objets des formations EQUAL

Le nouveau projet propose sous la coordination de l'Office de l'Environnement de la Corse d'organiser, en continuité avec les résultats obtenus dans l'ancienne programmation, le fonctionnement de deux laboratoires qui procèderont à la connaissance des contextes et assureront l'accompagnement des opérations.

Une sélection de monuments significatifs du patrimoine historique de la Corse à restaurer constituera le cœur de l'opération et justifiera la mobilisation des partenaires dans un but démonstratif.

La qualité et la diversité de ces monuments sont de nature à offrir un panel représentatif du patrimoine bâti insulaire. Chacun de ces monuments offre un contexte historique, ils sont tous liés à des traditions ou ils ont fait l'objet d'usages particuliers qui justifient leur appartenance au patrimoine public des collectivités.

Dans chaque territoire concerné, la CTC et les collectivités investissent depuis des années pour valoriser le patrimoine classé ou non, le projet lab2.net s'attachera dans le cadre du fonctionnement du « laboratoire » à déterminer un certain nombre de sites qui pourront constituer la base d'itinéraires du patrimoine pour offrir une lisibilité thématique pour des visiteurs motivés par la découverte de l'île.

Ces itinéraires donneront lieu à certains aménagements qui pourront être réalisés sous la forme de chantier-patrimoine, lieux d'échanges et de formation pour les entreprises en relation avec des formateurs qualifiés.

Chaque opération fera l'objet d'une démarche d'information du public et de sensibilisation à l'intérêt de la conservation et de la valorisation du patrimoine. Cette action sera prolongée par la participation des écoles des territoires concernés au concours kaleidos.

Enfin, une mise en cohérence globale des résultats de l'opération sera recherchée dans le cadre d'une coordination avec le projet Odyssea, dans la mesure de sa réalisation, qui vise à fédérer les ports de plaisance du territoire transfrontalier dans une logique de services dont une démarche de découverte du patrimoine de l'intérieur de l'île.

PARTIE 3

ENJEUX,

PRIORITES

ET STRATEGIES

VIII. Mise en évidence des enjeux et potentialités

Les différents diagnostics effectués en Balagne depuis 1996, les orientations énoncées et retenues pour le territoire à travers ses chartes et schémas, et les expériences conduites à différentes échelles et sur diverses thématiques conduisent à établir plusieurs constats :

- **La Balagne est un territoire pertinent qui correspond à un véritable bassin de vie et d'emploi avec toutefois des spécialisations territoriales marquées**
 - Le dynamisme démographique est important, tiré par un solde migratoire significatif
 - Le vieillissement de la population s'accompagne du départ des plus dépendants faute de structures adaptées
 - La hausse de la population active équivaut à la hausse de la population avec un déficit marqué des actifs de moins de 25 ans
 - Les secteurs d'activités dominants sont : commerce, tourisme, agriculture, construction, administration

- **Son économie est liée au tourisme balnéaire saisonnier**
 - L'impact de la saisonnalité des activités entraîne un développement de la précarité
 - La pression foncière est importante sur le littoral et aggravée par le développement des résidences secondaires
 - Les secteurs d'activités comme les services à la personne commencent à émerger
 - Les activités sont présentes sur l'ensemble du Pays avec une différenciation peu marquée (à 1 ou deux secteurs près) selon la Communauté de communes mais avec un déséquilibre important littoral / intérieur.
 - Les entreprises de faible taille sont prépondérantes
 - Des besoins d'accompagnement sont exprimés par les entreprises en matière de démarche qualité, d'extension de locaux, de formation continue ou d'image de marque

- **Le gisement patrimonial matériel et immatériel est important en quantité et en qualité mais demeure peu ou pas valorisé et soumis aux dégradations**
 - La silhouette des villages denses en position défensive tend à se perdre dans une dilution d'urbanisation de type villas individuelles aux abords des linéaires routiers.
 - Le patrimoine vernaculaire des villages demeure très présent mais il a subi, à partir des années 60, une rénovation synonyme de dégradation stylistique parfois irréversible.
 - Les aménagements agro-pastoraux (terrasses, canaux, chemins) tombés en désuétude se dégradent
 - Les plaines agricoles sont soumises au mitage de l'urbanisation.
 - Les chants traditionnels subissent parfois une folklorisation de circonstance.

- **Des initiatives sont développées sous forme de laboratoires mais elles restent ponctuelles et sans lien entre elles**
 - Il existe une inadéquation relative entre emploi, formation et population résidente
 - Les coopérations sont insuffisantes entre acteurs publics et privés
 - Les opérations de reconquête patrimoniale, qu'il s'agisse de sites, d'édifices ou de savoirs faire, ne sont pas prises en compte dans les politiques contractualisées et sont soumises à des appels à projets thématiques ponctuels et restreints.

IX. Enoncé de la priorité ciblée et de la stratégie de développement du GAL Balagne

La charte de territoire synthétise les principaux enjeux du territoire et les grandes orientations de développement. La stratégie de développement du GAL Balagne s'inscrit dans les orientations de développement durable de la Balagne définies par sa Charte de territoire.

- Encourager un développement économique diversifié (tourisme, agriculture, entreprises) qui valorise les spécificités de la Balagne (identité et image, savoir-faire...)
- Maintenir une démographie active sur l'ensemble de la Balagne (littoral, piémont, intérieur) grâce à des conditions de vie attractives et pérennes
- Pérenniser l'état d'esprit « Pays » et assurer une gestion performante du projet de territoire

Dans le cadre de la stratégie LEADER, la priorité ciblée est :

BATIR UNE ECONOMIE DU TOURISME PATRIMONIAL EN BALAGNE

La stratégie de mise en œuvre de cette priorité s'articule ainsi :

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS PRECONISEES
Transformer le gisement patrimonial de Balagne en ressource à valoriser	Recouvrer la mémoire – « riacquistu »	Réalisation d'études et de recherches historiques ethnologiques et toponymiques
	Transmettre les savoirs faire	Formations qualifiantes aux techniques de restauration du bâti traditionnel
	Retrouver les caractéristiques architecturales traditionnelles des communes	Ateliers d'apprentissage amateurs Stages de chants et langue corse Opérations de restauration du patrimoine bâti des villages Restauration des jardins en terrasses aux abords des villages
Créer des produits touristiques identitaires	Désaisonnaliser et déconcentrer la fréquentation touristique	Création d'un réseau de « Sentiers du patrimoine » de Balagne
	Concilier culture et partage	Soutien à la création d'ateliers vitrines Création d'une veille culturelle locale
Pérenniser et développer une terre de rencontres	Mobiliser les acteurs du tourisme autour d'un tourisme patrimonial	Soutien à la mise en produit de « Séjours racines »
	Mobiliser les résidents comme acteurs du territoire vivant	Accompagnement de l'amélioration des pratiques et des prestations Développement du service d'architecture conseil Publication d'un guide de bonnes pratiques architecturales et environnementales
	Soutenir le développement d'une offre qualitative privée	Prime à la restauration traditionnelle du bâti ancien Aide à la création de demeures de charme et de caractère Soutien à la création d'entreprises de restauration du patrimoine

Orientations stratégiques :

Le patrimoine, qu'il soit naturel ou culturel, historique, religieux ou agro-pastoral, matériel ou immatériel, lorsqu'il n'est pas valorisé, mais simplement hérité, constitue un gisement.

Lorsque l'on prend conscience de ce patrimoine, qu'il est répertorié, étudié, caractérisé, il devient alors un potentiel que l'on peut valoriser.

En devenant le support de produits promus et commercialisés, lorsqu'il est exploité, ce patrimoine devient une ressource.

La création de produits identitaires vise une clientèle avertie sans être spécialiste ou élitiste.

L'offre doit être ciblée vers cette clientèle qui se sent alors privilégiée mais elle doit également associer la population locale, prestataires touristiques ou résidents, comme acteurs principaux du territoire vivant, riches d'un héritage qu'ils ont su inscrire dans la modernité.

C'est alors la rencontre du visiteur qui accède aux secrets d'un territoire avec l'habitant qui possède et invite à la découverte. Chacun s'enrichi du regard de l'autre et engage véritablement le processus de développement d'une économie du tourisme patrimonial.

CHAPITRE 2

PROCESSUS D'IMPLICATION DES ACTEURS

X. Elaboration de la candidature

L'origine de la candidature

La décision de la candidature est le résultat d'une réflexion lancée par le Conseil de Développement du Pays et les Présidents des trois Communautés de Communes du Pays afin de garantir l'efficacité transversale sur le territoire des opérations.

Elle a été votée par le Comité Directeur réuni le 6 février 2008 à Belgodere.

Dès le démarrage de la préparation, Leader est apparu comme un outil efficace adapté aux spécificités locales pour consolider, permettre de développer et de faire fructifier l'ensemble des actions menées sur notre territoire depuis ces dernières années.

Il n'y a pas eu d'expérience du programme européen Leader précédemment à l'échelle du Pays de Balagne.

Prendre le temps de la concertation

Dès la décision de la candidature prise, le Pays a construit une méthode de concertation avec acteurs et élus du territoire.

La concertation a été organisée en 4 étapes :

Phase 1 mai-juin 2008. Synthèse des diagnostics.

☞ 16 juin 2008 : Assemblée générale du Pays de Balagne

Phase 2 Juillet-août 2008. Mobilisation de l'atelier de travail pour dégager la priorité et articuler la stratégie de développement

☞ 11 septembre 2008 : Comité Directeur du Pays de Balagne

Phase 3 Septembre 2008 : actions de communication, réunions thématiques de concertation,

Phase 4 Octobre 2008 : mobilisation des partenaires institutionnels, organisation territoriale.

☞ 15 octobre 2008 : avis favorable du Conseil de développement sur le dossier de candidature

☞ 21 octobre 2008 : validation du dossier par le comité directeur du Pays de Balagne et dépôt du dossier de candidature par le GAL.

Depuis le début de la démarche, le pays a utilisé son site Internet pour informer sur l'état d'avancement de la candidature.

Phase 1 : synthèse des diagnostics

Une étudiante en aménagement territorial de l'université de Pau a effectué un stage au sein du Pays de Balagne pendant les mois de mai et juin 2008 au cours duquel elle s'est attachée à effectuer la synthèse des diagnostics qui ont été précédemment réalisés sur tout ou partie du territoire de Balagne.

- Diagnostic multisectoriel de territoire (1999) : c'est l'état des lieux initial qui a servi à rédiger la charte de territoire du Pays de Balagne.
- Etat des lieux et diagnostic préalables au positionnement concurrentiel de la Balagne sur les marchés touristiques (2003)
- Diagnostic économique du Pays de Balagne (2004) : piloté par l'ADEC, il a permis la signature d'une convention de développement économique territorialisée.
- Diagnostic territorial de la Communauté de Communes Calvi Balagne (2005)
- Données de cadrage territorial dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale Balagne (2006)

Phase 2 : priorité et stratégie de développement

En assemblée générale du Pays de Balagne, le 16 juin 2008, un atelier de travail a été constitué pour orienter et porter le dossier de candidature de la Balagne en Groupe d'Action Locale Leader qui conduira la stratégie territoriale retenue.

Cet atelier de travail est composé des techniciens des trois communautés de communes et du pôle touristique Balagne, des trois présidents des communautés de communes et de 6 membres volontaires du conseil de développement dont trois femmes.

Pour faire vivre cet atelier, trois réunions ont été organisées en salle mais la majorité des échanges se sont effectués par courrier électronique.

Lorsque la priorité de développement a été ciblée et que l'ossature de la stratégie a été édiflée, la phase communication a été immédiatement engagée.

Phase 3 : communication

Lors de cette étape, le Pays a communiqué principalement via son site Internet (Espace dédié à la candidature Leader dans la rubrique « programmes en cours »).

La presse écrite et audiovisuelle et l'ensemble des médias disponibles sur la micro région ont été sollicités. Les radios locales et la télévision locale, se sont associés à la démarche de la candidature et pour inviter les acteurs du territoire à y porter contribution (TELE PAESE, RADIO BALAGNE, Radio Calvi Citadelle, ECHO de Balagne, articles de presse quotidienne).

Nous avons la chance d'avoir localement une radio ainsi qu'une télévision locale qui diffuse largement.

Une émission télévisée d'une vingtaine de minutes a été réalisée par Télé Paese le 15 septembre 2008, à l'auditorium de Pigna et plusieurs fois diffusée sur la chaîne (à visionner sur le site web de la chaîne : <http://telepaese.tv/categorie.php?cat=2>)

Les élus des 3 Communautés de Communes présents à la réunion du Comité Directeur du Pays, en septembre 2008, ont diffusé au sein de leurs conseils communautaires les grandes lignes de la candidature.

Une réunion de concertation a réuni 40 personnes le 15 Octobre 2008.

L'ensemble du processus de travail a été présenté à l'ensemble des intervenants, des élus, partenaires financiers et techniques invités et de la population.

L'organisation de ce large processus de concertation a été rapide car d'usage sur notre territoire (ex : séminaire incendie de Calenzana sur plusieurs jours en 2007, séminaire pour la jeunesse en Mai 2005).

La concertation déjà en place dans l'organisation pays depuis une dizaine d'années, ce sont les élus et l'ensemble des agents de développements de Balagne et techniciens des 3 Communautés de Communes qui ont permis de franchir toutes les étapes d'élaboration de la candidature Pays de Balagne pour « Bâtir une économie du tourisme patrimonial » (Cf. tableau ci-après).

XI. Conduite des projets

L'organisation structurelle de la Balagne n'en est pas à ses débuts. Une longue expérience de coopération existe déjà.

L'élaboration et la conduite des programmes tels que le Contrat de Pays de Balagne ou la Convention de Développement Economique Territorialisé ont amené le Pays de Balagne à piloter des dispositifs impliquant des partenaires institutionnels financeurs (services de l'Etat, de la CTC et du Conseil Général), des partenaires techniques d'accompagnements (chambres consulaires, associations d'utilité publique) et des porteurs de projets privés et publics.

Ainsi se sont déjà des partenariats publics privés qui existent en Balagne et restent fortement structurés.

XII. Comité de programmation

Fonction de décision des acteurs

Le Comité de programmation est l'instance de décision du groupe d'action locale (GAL). Les membres du Comité de programmation sont ensemble responsables du respect de la stratégie de Leader Pays de Balagne et prennent toutes les décisions de mise en oeuvre du programme :

- Le recrutement et la supervision de l'équipe technique : animateur et gestionnaire
- L'information des acteurs sur le programme
- L'acceptation des projets candidats ou la demande de révision
- Le montant de FEADER attribué à chaque programme
- L'organisation de l'évaluation et de la capitalisation

Les acteurs dans le processus de mise en place

Le territoire s'engageant pour la première fois dans un programme Leader, le comité de programmation a été créé en prenant en compte deux principes de Leader qui sont une valeur ajoutée par rapport à la situation actuelle :

- L'équilibre entre acteurs publics et privés ;
- L'équilibre entre hommes et femmes.

Sont considérés comme acteurs publics : les élus du Pays et des communautés de communes, le personnel administratif représentant les communautés de communes, le Département de la Haute-Corse, la Collectivité territoriale de Corse, le personnel administratif des chambres consulaires.

Sont considérés comme acteurs privés : les membres du conseil de développement du Pays, les représentants des associations, les acteurs économiques, les élus des chambres consulaires (des chefs d'entreprises).

Les membres du Conseil de développement siègent à titre nominatif. La composition du GAL/Comité de programmation pourra évoluer au cours du programme afin de parfaire la participation aux décisions des principaux acteurs concernés.

Le Comité de programmation est un aspect important de la valeur ajoutée de Leader par rapport au Pays : le Conseil de développement n'est pas seulement consulté, ses membres sont co-décideurs aux côtés des acteurs publics, et les acteurs privés non membres du Conseil de développement apporteront l'expertise issue de leur engagement dans les projets du territoire.

Les échanges de pratiques et transferts d'expériences

Bâtir une économie du tourisme patrimonial nécessite une pratique éprouvée dans l'échange d'expérience. Ce principe permet toujours de prendre le meilleur des expériences réussies ailleurs en les transposant aux spécificités particulières d'un territoire. Il réside toujours dans cet échange un enrichissement mutuel.

Les échanges passés avec l'île de Mallorca, la Toscane ou la Sardaigne pour les transferts d'expériences en matière de réhabilitation du patrimoine bâti ancien sont déjà un succès. Des enseignements ont été tirés de leurs expériences en matière de formation et de transmission de savoirs faire.

Des réseaux d'échanges se sont mis en place et disposent d'une vitrine internet :

Réseau Européen de la Pierre Sèche (REPS) :

www.conselldemallorca.net/mediambient/reps/index.htm

Réseau de Valorisation du Patrimoine Rural en Méditerranée Occidentale (REVPAR MEDOCC) :

www.reseau-revpar.org

Un Réseau Interrégional d'Animation Leader+ Sud Est a été constitué entre les territoires Leader+ :

www.resealeader.com

Le programme Leader Pays de Balagne prend pleinement en compte le principe de base de l'initiative communautaire LEADER, construire et utiliser les Liens entre Actions de Développement Rural pour renforcer les capacités et le développement du territoire.

A l'intérieur du territoire Balagne

La « synergie » est avec l'accueil l'un des mots clefs de la priorité de Leader. Les acteurs du territoire décident de favoriser au travers de Leader les actions communes à plusieurs secteurs, plusieurs catégories d'acteurs et plusieurs collectivités locales. Une partie des projets seront des formations, des études, des ateliers de réflexion. Ils seront le lieu d'échange de pratiques.

Le Pays de Balagne et le Pôle Touristique Balagne, à travers leurs comités de suivi ou comités directeurs, constituent un lieu de concertation et de coordination des actions et programmes des communautés de communes. Cette habitude sera d'autant plus renforcée que la mise en produit du tourisme patrimonial balain à travers cette candidature sera assuré.

Entre la Balagne et les autres territoires

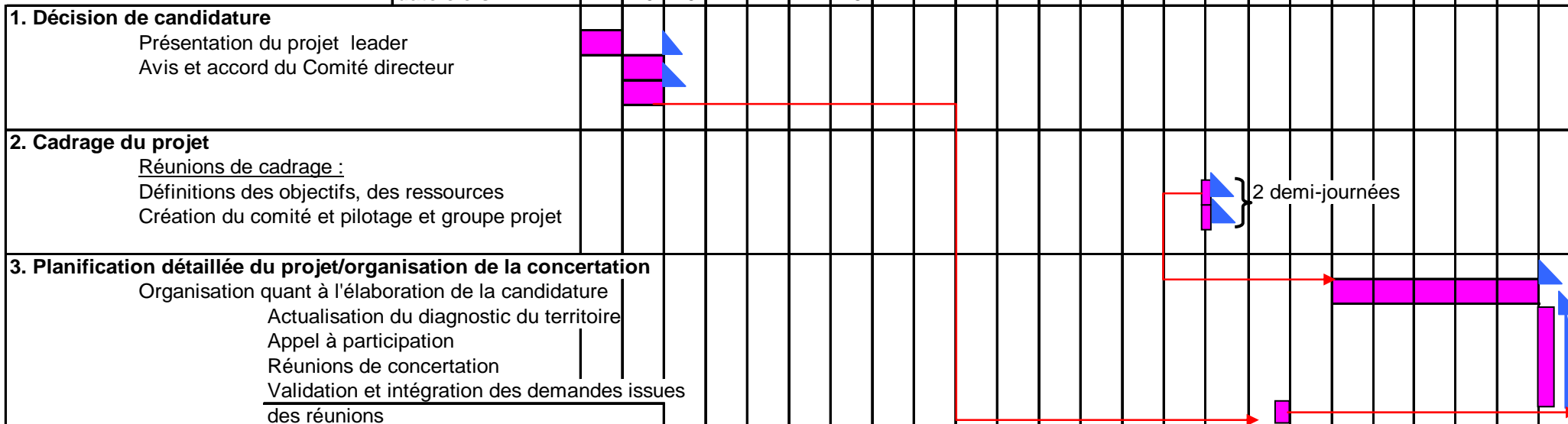
Le GAL Balagne participera activement au Réseau Rural Régional afin d'échanger à la fois avec les autres GAL en Corse et avec les acteurs du développement rural hors Leader. Il sera porteur des préoccupations des territoires ruraux méditerranéens et de leurs enjeux de développement. Cette participation permettra d'apprendre à partir des pratiques de territoires comparables et de transmettre au niveau européen les préoccupations qui caractérisent ces territoires.

Les coopérations avec des territoires partenaires sont développées dans des programmes connexes (Lab2net en cours). Il est fait le choix de coopérer afin d'échanger sur les pratiques existantes et de conduire ensemble des projets de recherche-développement portant sur les réponses à des enjeux communs. Afin de permettre de réels échanges et projets communs, le territoire partenaire est un territoire qui partage avec la Balagne des enjeux majeurs : tourisme balnéaire saisonnier, économie précaire, désertification des zones de montagne, mitage urbain des plaines agricoles.

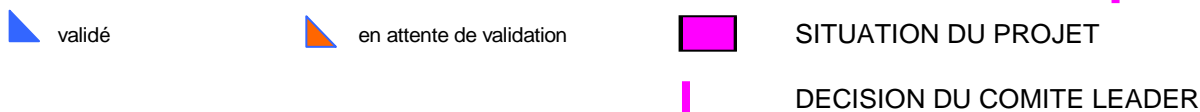
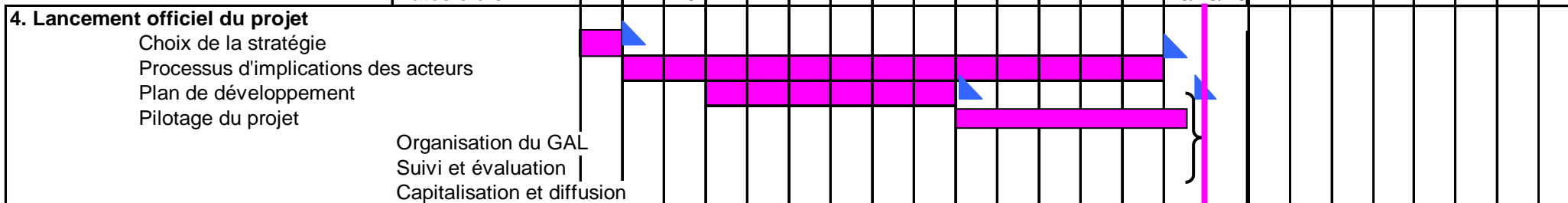
L'échange de pratiques est également prévu avec les autres territoires méditerranéens ayant un programme Leader. A cette fin, le GAL participera aux activités des réseaux thématiques Leader en France et en Europe. Le GAL pourra proposer la création d'un groupe thématique sur ce type de territoire.

CALENDRIER 2008

Mois	JANVIER				FEVRIER				MARS				AVRIL				MAI				JUIN			
Semaine n°	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Phases clefs	Phase de préparation : phase de lancement du Projet LEADER																							
date clefs		10	20					15	4															



Mois	JUILLET				AOÛT				SEPTEMBRE				OCTOBRE				NOVEMBRE				DECEMBRE			
Semaine n°	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Phases clefs	Phase de préparation : phase de lancement du Projet LEADER												SELECTION											
Dates clefs			20										23/25/26											



CHAPITRE 3

PLAN DE DEVELOPPEMENT

XIII. Fiches dispositifs

Fiche 1 : Réalisation d'études et de recherches historiques, ethnologiques et toponymiques

Fiche 2 : Formations qualifiantes aux techniques de restauration du bâti traditionnel

Fiche 3 : Ateliers d'apprentissage amateurs

Fiche 4 : Stages de chants et langue corse

Fiche 5 : Opérations de restauration du patrimoine bâti des villages

Fiche 6 : Restauration des jardins en terrasses aux abords des villages

Fiche 7 : Création de « Sentiers du patrimoine »

Fiche 8 : Soutien à la création d'ateliers vitrines

Fiche 9 : Soutien au développement d'événements culturels

Fiche 10 : Soutien à la mise en produit de « Séjours racines »

Fiche 11 : Professionnalisation et accompagnement de l'amélioration des pratiques et prestations

Fiche 12 : Développement du service d'architecture conseil

Fiche 13 : Publication d'un guide de bonnes pratiques architecturales et environnementales

Fiche 14 : Prime à la restauration traditionnelle du bâti ancien

Fiche 15 : Aide à la création de demeures de charme et de caractère

Fiche 16 : Soutien à la création d'entreprises de restauration du patrimoine

Fiche 17 : Coopération

Fiche 18 : Gestion

STRUCTURE DES FICHES ACTIONS

Fiche n°	<i>Numéro et intitulé de la l'action</i>		
Mesure PDRC	Axe	Mesure	Dispositif
	<i>Rattachement au PRDC</i>		
Descriptif	<i>Résumé de l'action</i>		
Objectifs	<i>Objectifs recherchés par l'action</i>		
Effets attendus sur le territoire	<i>Impacts souhaités par la réalisation de l'action</i>		
Bénéficiaires visés	<i>Identification des personnes physiques ou morales pouvant se porter candidats à la mise en œuvre de l'action</i>		
Critères de sélection	<i>Conditions applicables aux candidatures</i>		
Public cible	<i>Bénéficiaires in fine de la réalisation de l'action</i>		
Dépenses éligibles	<i>Type de dépenses éligibles pour la mise en œuvre de l'action</i>		
Financement	Enveloppe globale	Nombre d'actions prévues	Part FEADER prévue
Indicateurs de réalisation	<i>Indicateurs quantitatifs et qualitatifs destinés mesurer l'impact de l'action</i>		
Partenaires techniques et financiers	<i>Cofinanceurs ou conseillers techniques</i>		

Fiche n°1	Réalisation d'études et de recherches historiques, ethnologiques et toponymiques		
Mesure PDRC	Axe 3	Mesure 323	Dispositif D
	Mise en valeur du patrimoine immatériel		
Descriptif	<p>Rechercher la mémoire des lieux à travers des faits d'histoire, des légendes, des noms, des aménagements qui y sont liés.</p> <p>Dans une société de tradition orale et à dominante agropastorale, les usages et les pratiques se transmettaient de génération à génération par l'apprentissage des métiers ou lors des veillées. Aujourd'hui, la rupture des liens intergénérationnels ont conduit à l'oubli de cette mémoire, cet héritage collectif qui crée le lien des hommes à leur terre.</p>		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Redécouvrir la capacité de témoignage des arbres et des pierres ▪ Se réapproprier les leçons de la terre comme héritage ancestral 		
Effets attendus sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Générer un respect des lieux « qui veulent dire quelque chose » ▪ Créer un lien social entre les habitants et les générations héritiers de la mémoire 		
Bénéficiaires visés	Associations Université de Corse		
Critères de sélection	Sujet de la recherche Méthodologie employée		
Public cible	Résidents, visiteurs		
Dépenses éligibles	Frais d'études et de recherches et publication (vidéos, textes, photos)		
Financement	Enveloppe globale	Nombre d'actions prévues	Part FEADER prévue
	100 000 €	5	44 000 €
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de sujets traités ▪ Nombre de lieux concernés 		
Partenaires techniques et financiers	CTC CG2B Université de Corse ADECEC FAGEC		

Fiche n°2	Formations qualifiantes aux techniques de restauration traditionnelles du bâti ancien		
Mesure PDRC	Axe 1	Mesure 111	Dispositif A
	Formation des acteurs des secteurs agricole, sylvicole, agroalimentaire et rural		
Descriptif	<p>Conception et programmation de modules de formations initiales et continues sur les techniques de construction en pierres sèches et la mise en œuvre d'enduits et badigeons à la chaux.</p> <p>Cette action s'inscrit dans le prolongement de l'expérience menée par l'office de l'environnement de la Corse et la chambre des métiers de Haute-Corse dans le cadre du programme Equal « Savoirs-faire traditionnels – métiers d'avenir ». Elle est liée à la fiche action n°16 « soutien à la création d'entreprises de restauration du patrimoine »</p>		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transmettre et diffuser les savoirs faire traditionnels de construction ▪ Accroître le nombre d'entreprises compétentes en matière de restauration du bâti ancien 		
Effets attendus sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Meilleure intégration visuelle des rénovations, restaurations et extensions de l'habitat, de leurs alentours (jardins) et de leurs accès (ruelles) ▪ Création d'entreprises et d'emplois 		
Bénéficiaires visés	Centre de Formation des Apprentis Organismes de formation		
Critères de sélection	Contenu des modules de formation Qualification des formateurs		
Public cible	Demandeurs d'emploi Salariés et chefs d'entreprises du BTP		
Dépenses éligibles	Frais d'encadrement Matériel technique et pédagogique		
Financement	Enveloppe globale	Nombre d'actions prévues	Part FEADER prévue
	50 000 €	10	22 000 €
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'inscrits ▪ Nombre de qualifications décernées ▪ Nombre de formations organisées 		
Partenaires techniques et financiers	Office de l'Environnement de la Corse CAUE de Haute-Corse Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Haute-Corse Fédérations du bâtiment Associations artisanales		

Fiche n°3	Ateliers d'apprentissage amateurs		
Mesure PDRC	Axe 3	Mesure 323	Dispositif D
	Mise en valeur du patrimoine immatériel		
Descriptif	<p>Organisation de stages ponctuels ou d'ateliers périodiques en direction de la population résidente désireuse d'apprendre les techniques traditionnelles liées aux activités rurales.</p> <p>Sur la base d'un recensement des savoirs faire, tel qu'il a été réalisé et publié dans le livre « Tempi Fà » de Pierre-Jean Luccioni, il s'agit d'inciter les détenteurs de ces savoirs faire à les transmettre à tous les curieux. Il peut s'agir d'objets aujourd'hui désuets comme la corde en poils de chèvres (a funa) ou la nasse tressée, mais également de techniques de restauration de murets de soutènement de jardins, ou de fabrication du brocciu.</p>		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diffuser les techniques de savoirs faire au plus grand nombre ▪ Assurer une reconnaissance des objets, ouvrages et outils anciens à la fonction parfois désuète. 		
Effets attendus sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préservation des objets et ouvrages anciens ▪ Sauvegarde de la mémoire des usages disparus 		
Bénéficiaires visés	Agriculteurs Artisans Associations		
Critères de sélection	Capacité du « formateur » Contenu et programme des ateliers		
Public cible	Population résidente		
Dépenses éligibles	Achat de petit matériel nécessaire à l'organisation des stages		
Financement	Enveloppe globale	Nombre d'actions prévues	Part FEADER prévue
	60 000 €	15	26 400 €
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'ateliers conduits ▪ Nature des techniques diffusées 		
Partenaires techniques et financiers	<p style="text-align: center;">Université de Corse FAGEC</p>		

Fiche n°4	Stages de chants et de langue corse		
Mesure PDRC	Axe 3	Mesure 323	Dispositif
	Patrimoine immatériel		
Descriptif	<p>Dans un premier temps, un repérage des porteurs de savoirs linguistiques et vocaux doit être réalisé. Les acteurs associatifs et/ou individuels repérés pourront être réunis et mis en réseau pour créer sur le territoire une des Case di a Lingua prévues par le plan de développement de la langue Corse. Ce sont ainsi des ateliers de pratique patrimoniale qui pourront être soutenus ou créés.</p>		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Eviter la déperdition de ce patrimoine ▪ Lui redonner souffle et vigueur ▪ Le situer comme avantage compétitif sur le plan économique 		
Effets attendus sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration du niveau de ces pratiques culturelles ▪ Développement de la pratique, tous publics et tous âges. ▪ Harmonisation des manifestations publiques ▪ Création de « produits culturels » 		
Bénéficiaires visés	Associations culturelles		
Critères de sélection	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualité de l'enseignement diffusé (méthode et moyens) ▪ Engagement des porteurs de projets dans la démarche ▪ Garanties scientifiques 		
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Public jeune (initiation) ▪ Public senior (conservation, transmission) ▪ Professionnels de la culture (diffusion) 		
Dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Activités de recherche ▪ Technologie de conservation et de transmission (numérisation, ...) ▪ Frais pédagogiques des ateliers 		
Financement	<i>Fiche action N°5, Patrimoine hérité, du Plan de Développement de la Langue Corse, délibération N° 07/137 du 26 juillet 2007</i>		
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elargissement des pratiques ▪ Amélioration de l'offre culturelle ▪ Coordination de l'offre territoriale de cette pratique patrimoniale 		
Partenaires techniques et financiers	<p style="text-align: center;">CTC Outil technique de conseil et de développement culturel Associations locales Université de Corse</p>		

Fiche n°5	Opération de restauration du patrimoine bâti des villages		
Mesure PDRC	Axe 3	Mesure 323	Dispositif C
	Restauration et mise en valeur du patrimoine		
Descriptif	Restauration de fontaines, lavoirs, fours, moulins, chapelles, ruelles. Des aides à la maîtrise d'œuvre et aux travaux de restauration de 30% à 70% sont mobilisables par les communes auprès de l'Office de l'Environnement de la Corse.		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sauvegarder le patrimoine collectif ▪ Conserver et valoriser les qualités architecturales et paysagères des villages 		
Effets attendus sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration du cadre vie ▪ Redynamisation de la vie sociale des quartiers ▪ Organisation de circuits de visite communale 		
Bénéficiaires visés	Collectivités locales Propriétaires privés		
Critères de sélection	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Localisation et accessibilité du site ou édifice ▪ Qualité architecturale ou paysagère ▪ Etat de conservation ▪ Projet de valorisation 		
Public cible	Collectivités locales Guides et accompagnateurs touristiques		
Dépenses éligibles	Etudes techniques et Travaux		
Financement	<i>Conditions de financement de l'Office de l'Environnement de la Corse</i>		
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'édifices restaurés ▪ Nombre de dossiers déposés ▪ Volume de travaux générés 		
Partenaires techniques et financiers	Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement de Haute-Corse Office de l'Environnement de la Corse Fédérations du bâtiment Associations artisanales		

Fiche n°6	Restauration des jardins en terrasses aux abords des villages		
Mesure PDRC	Axe 2 et Axe 3	Mesures 216 et 341	Dispositif 341 B
	Aide aux investissements non productifs : opérations concertées d'aménagement durable des terres – volet 2 : les paysages traditionnels et naturels		
Descriptif	Soutien aux opérations d'investissements destinées à restaurer des aménagements de versants en terrasses dans ou aux abords des villages. Ces terrasses étaient le plus souvent utilisées comme jardins d'agrumes ou potagers. Ils participent à l'harmonie paysagère des villages qu'ils soulignent. Certains d'entre eux, enclos de hauts murs sont spécifiques à la Balagne. Leur conservation est souhaitée et contribue à la protection contre les incendies.		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préservation des équilibres urbanistiques des villages de piémont ▪ Lutte contre les érosions ▪ Protection contre les incendies 		
Effets attendus sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sauvegarde et valorisation de paysages anthropiques menacés de disparition ▪ Maintien des écosystèmes et de la biodiversité liés à ces aménagements 		
Bénéficiaires visés	Associations foncières Collectivités locales		
Critères de sélection	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribution à la qualité paysagère d'ensemble du village ▪ Caractère spécifique des jardins clos de Balagne ▪ Etat de conservation ▪ Projet de valorisation 		
Public cible	Résidents, visiteurs		
Dépenses éligibles	Etudes techniques et travaux		
Financement	Enveloppe globale	Nombre d'actions prévues	Part FEADER prévue
	400 000 €	8	176 000 €
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de secteurs d'intervention ▪ Surface restaurée 		
Partenaires techniques et financiers	CAUE ODARC		

Fiche n°7	Création d'un réseau de sentiers du patrimoine		
Mesure PDRC	Axe 3	Mesure 323	Dispositifs C et E
	Patrimoine / Sentiers du patrimoine		
Descriptif	L'OEC mène, sur toute la Corse, une politique de création de sentiers du patrimoine sur des itinéraires de petites promenades familiales reliant entre eux plusieurs éléments du patrimoine sur différentes thématiques. La Balagne a bénéficié de deux opérations sur les communes de Calenzana et de Lumio. D'autres petites boucles au contenu patrimonial significatif existent et pourraient renforcer l'offre de découverte patrimoniale dans toutes les vallées de Balagne.		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valoriser le petit patrimoine et l'héritage culturel qu'il véhicule ▪ Créer une offre de découverte pédagogique autour des villages ▪ Offrir une alternative aux activités balnéaires 		
Effets attendus sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fréquentation touristique dans les villages ▪ Redynamisation des cœurs de villages ▪ Fréquentation hors saison 		
Bénéficiaires visés	Collectivités locales		
Critères de sélection	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accessibilité et praticabilité du circuit ▪ Contenu patrimonial (aménagements, petits édifices, paysages, légendes) ▪ Etat de conservation ▪ Projet de valorisation 		
Public cible	Touristes, résidents, scolaires		
Dépenses éligibles	Etudes techniques et Travaux d'aménagement et de signalétique		
Financement	Enveloppe globale	Nombre d'actions prévues	Part FEADER prévue
	400 000 €	5	176 000 €
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de dossiers déposés ▪ Volume de travaux générés ▪ Fréquentation du circuit 		
Partenaires techniques et financiers	Conseil Général de Haute Corse Office de l'Environnement de la Corse Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement de Haute-Corse		

Fiche n°8	Soutien à la création d'ateliers vitrines		
Mesure PDRC	Axe 3	Mesure 311	Dispositif
	Aide à la création et au développement des activités rurales et TPE		
Descriptif	Création d'ateliers de fabrication – vente de produits artisanaux et agro-alimentaires. Alors que les grandes surfaces proposent aujourd'hui tous les produits dits locaux à la vente, l'écart entre le produit et le producteur est de plus en plus prononcé pour le consommateur. La vente sur le lieu de la production permet de valoriser le produit, celui qui le fabrique et celui qui l'achète.		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapprocher les consommateurs des producteurs ▪ Valoriser la petite production artisanale et la création ▪ Apporter une plus value aux artisans et agriculteurs 		
Effets attendus sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement de la route de découverte « A Balanina » ▪ Diversification de l'offre touristique hors littoral ▪ Développement d'une économie hors saison des villages de l'intérieur 		
Bénéficiaires visés	Agriculteurs, artisans		
Critères de sélection	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vente sur le lieu de la production ▪ Adhésion au concept d' « atelier-vitrine » ▪ Insertion dans un réseau de valorisation (Route ou réseau thématique) 		
Public cible	Touristes, résidents, scolaires		
Dépenses éligibles	Investissements liés à la construction et/ou l'aménagement de locaux d'accueil		
Financement	Enveloppe globale	Nombre d'actions prévues	Part FEADER prévue
	150 000 €	10	41 200 €
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de création sur l'exploitation ou l'atelier ▪ Nombre de ressortissants par chambres consulaires ▪ Nombre de créations d'activités liées à la création de l'atelier vitrine 		
Partenaires techniques et financiers	CREPAC (aide à la rédaction de la charte atelier-vitrine) Chambres Consulaires Pôle Touristique Balagne Associations de producteurs		

Fiche n°9	Création d'une veille culturelle locale et d'un laboratoire de production culturelle adapté à la demande		
Mesure PDRC	Axe	Mesure	Dispositif
Descriptif	<p>Identifier les actions phares et spécifiques de l'activité culturelle locale et création d'une veille culturelle qui serve à la création d'animations et d'événements culturels balanins.</p> <p>Soutien à la création de nouvelles actions dans les espaces ou les secteurs déficitaires, en particulier en direction de la jeunesse.</p>		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire de la culture un outil de vie sociale ▪ Développer et renforcer l'image du territoire dans sa globalité ▪ Former des publics nouveaux 		
Effets attendus sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration du lien social ▪ Développement et élargissement des publics ▪ Création de « produits culturels » hors saison 		
Bénéficiaires visés	Associations culturelles		
Critères de sélection	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualité et identité de la production ou animation ▪ Annualisation de l'activité culturelle ▪ Professionnalisation 		
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Public jeune (initiation) ▪ Professionnels de la culture (formation, création) ▪ Public rural (diffusion) 		
Dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promotion et communication groupées ▪ Dépenses artistiques liées à l'organisation de l'activité ▪ 		
Financement	Enveloppe globale	Nombre d'actions prévues	Part FEADER prévue
	100 000 €		55 000 €
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Documents de conception/promotion communs ▪ Fréquentation des publics ▪ Elargissement de l'offre culturelle ▪ Baisse de la petite délinquance juvénile 		
Partenaires techniques et financiers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Outil Technique de Conseil et de Développement culturel ▪ Mécénat local ▪ Mécénat national et international ▪ Collectivité Territoriale de Corse, service Culture ▪ Conseil Général de Haute Corse ▪ Pôle Touristique Balagne ▪ Communes 		

Fiche n° 10	Soutien à la mise en produit de « séjours racines »		
Mesure PDRC	Axe 3	Mesure 323	Dispositif C
	Patrimoine		
Descriptif	Conception d'offres de courts séjours fondées sur la découverte de la culture locale par le biais des légendes, des chants, des sites et des savoirs faire. Ces séjours devront s'appuyer sur les sentiers du patrimoine et routes de découverte existants. L'hébergement et la restauration seront prioritairement réalisés dans des établissements d'hôtes.		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer des produits hors saison à « valeur intellectuelle ajoutée » ▪ Rompre avec un tourisme standardisé ▪ Créer les conditions de l'échange et du partage culturel 		
Effets attendus sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Retombées économiques en milieu rural ▪ Satisfaction des attentes du visiteur affinitaire, valorisation des forces vives locales : « l'hôte corse » sur des valeurs d'hospitalité ▪ Dynamique de protection / valorisation / promotion du patrimoine local 		
Bénéficiaires visés	Prestataires d'activités, Producteurs et distributeurs de voyages (TO) / Agences de voyages		
Critères de sélection	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contenu quantitatif et qualitatif de l'offre patrimoniale du séjour ▪ Qualité des partenaires mobilisés ▪ Qualité et originalité des prestations 		
Public cible	Touristes et résidents		
Dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conception du séjour et recherche des partenaires ▪ Promotion 		
Financement	Enveloppe globale	Nombre d'actions prévues	Part FEADER prévue
	80 000 €	8	22 000 €
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création des supports promotionnels contenant les offres produits ▪ Mise en tourisme sur le Net : création d'une offre packagée incluant transport/hébergement/activité ▪ Commercialisation et distribution auprès des portails expedia, Opodo... 		
Partenaires techniques et financiers	CREPAC ATC Pôle Touristique Balagne		

Fiche n° 11	Professionalisation et accompagnement de l'amélioration des pratiques et des prestations		
Mesure PDRC	Axe 3	Mesure 331	Dispositif
	Formation et information		
Descriptif	Accompagnement de la montée en gamme de l'offre touristique locale par une vaste campagne de sensibilisation et de coaching des prestataires. L'image que la Balagne va projeter sur le client d'un « tourisme patrimonial » ne peut souffrir d'incohérences quant à l'impact des activités fournies sur l'environnement au sens large et quant à l'attitude des prestataires eux-mêmes envers l'environnement et leurs clients « privilégiés ».		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Optimiser la qualité de l'offre touristique de la Balagne ▪ Amélioration des compétences des acteurs touristiques ▪ 		
Effets attendus sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revalorisation des métiers du tourisme ▪ Amélioration de l'image du territoire et spécifiquement de l'arrière pays 		
Bénéficiaires visés	Pôle Touristique Balagne		
Critères de sélection	Charte qualité vers l'obtention du label qualité corse		
Public cible	Professionnels du tourisme (hébergeurs, restaurateurs, artisans, prestataires d'activités)		
Dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rémunération des intervenants et formateurs ▪ Frais de stages des participants 		
Financement	Enveloppe globale	Nombre d'actions prévues	Part FEADER prévue
	60 000 €	6	26 400 €
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de stages réalisés ▪ Nombre de personnes par stage 		
Partenaires techniques et financiers	Agence du Tourisme de la Corse Chambres consulaires		

Fiche n° 12	Développement du service d'architecture conseil		
Mesure PDRC	Axe 3	Mesure 341	Dispositif C
	Animation des stratégies de développement		
Descriptif	<p>Actuellement, une permanence d'un architecte conseil est assurée 3 jours par mois à la subdivision de l'équipement de Balagne. Sur la base de la charte paysagère de Balagne, il s'agit de renforcer et d'adapter ces permanences sur le territoire auprès des communes et des particuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseiller les communes pour l'élaboration de leurs documents et projets d'urbanisme. - Fournir à chaque porteur d'un projet de construction, les éléments clés de l'intégration de son futur projet dans son environnement. L'information doit être fournie au stade de l'idée et en tous cas avant la formalisation du projet. 		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer l'intégration paysagère et architecturale des nouvelles constructions ▪ Sensibiliser chacun à son rôle dans la conservation et la valorisation du patrimoine paysager collectif 		
Effets attendus sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préservation de l'harmonie paysagère 		
Bénéficiaires visés	Collectivités Locales		
Critères de sélection	Adhésion à la charte paysagère, architecturale, urbanistique et environnementale de Balagne		
Public cible	Propriétaires fonciers, promoteurs		
Dépenses éligibles	Rémunération de permanences journalières et de rendez-vous conseils par un architecte conseil		
Financement	Enveloppe globale	Nombre d'actions prévues	Part FEADER prévue
	125 000 €	5 ans	52 800 €
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de personnes rencontrées ▪ Nombre de collectivités concernées 		
Partenaires techniques et financiers	Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement de Haute-Corse Ordre des Architectes Fédération du bâtiment Communes de Balagne		

Fiche n° 13	Publication d'un guide de bonnes pratiques architecturales, urbanistiques et patrimoniales		
Mesure PDRC	Axe 3	Mesure 341	Dispositif C
	Animation des stratégies de développement		
Descriptif	Publication et diffusion du guide issu de la Charte Paysagère, urbanistique, architecturale et environnementale de Balagne. Ce guide doit être un document de référence pour les communes dans l'élaboration de leurs documents et projets d'urbanisme. Il doit également être un document de référence pour les architectes et plus largement pour tout initiateur d'une construction ou rénovation.		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vulgariser le guide de bonnes pratiques dans toutes les Mairies de Balagne ▪ Informer le plus largement le public du caractère architectural spécifique de Balagne et de l'existence d'un guide pour les préserver 		
Effets attendus sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect des grands équilibres urbanistiques et des spécificités architecturales de Balagne ▪ Préservation et amélioration des paysages 		
Bénéficiaires visés	Collectivités locales		
Critères de sélection	Document validé		
Public cible	Résidents de Balagne, visiteurs		
Dépenses éligibles	Mise en forme et impression du guide Affiches et communication		
Financement	Enveloppe globale	Nombre d'actions prévues	Part FEADER prévue
	36 000 €	1	16 000 €
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de préconisations intégrées dans les PLU ▪ Nombre de cabinets d'architectes partenaires 		
Partenaires techniques et financiers	OEC CAUE DIREN CG2B		

Fiche n° 14	Prime à la restauration traditionnelle du bâti ancien		
Mesure PDRC	Axe 3	Mesure 323	Dispositif C
	Patrimoine		
Descriptif	Trop souvent, la restauration des paillers, moulins et maisonnettes de campagne, souffrent de travaux qui les dénatureront (chappes de béton ou calendrite en toits terrasses, élévation parpaings sur murs en pierres, ...). Il s'agit alors d'octroyer une aide aux propriétaires de constructions anciennes d'origine agro-pastorale qui réalisent des travaux de restauration respectueux des techniques et matériaux traditionnels. Sur le modèle des aides à la Lauze, mises en place par le Conseil général de la Haute Corse, il s'agit d'octroyer aux propriétaires, une aide destinée à absorber le surcoût généré par l'utilisation de matériaux ou de techniques traditionnelles de restauration.		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sauvegarde des caractéristiques architecturales du bâti ancien ▪ Reconquête des centres anciens des villages ▪ Actions de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti 		
Effets attendus sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revalorisation du secteur de la rénovation du bâti ancien ▪ Valorisation des matériaux locaux ▪ Maintien et développement des activités artisanales 		
Bénéficiaires visés	Propriétaires de bâtiments anciens Collectivités locales		
Critères de sélection	Nature et caractéristiques du bâtiment Localisation et abords du bâtiment		
Public cible	Résidents et visiteurs		
Dépenses éligibles	Etudes préalables et travaux		
Financement	Enveloppe globale	Nombre d'actions prévues	Part FEADER prévue
	200 000 €	10	33 000 €
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de bâtiments concernés par ces aides ▪ Nombre de bâtiments restaurés selon ces techniques 		
Partenaires techniques et financiers	Conseil Général de Haute-Corse ANAH OEC CTC/patrimoine		

Fiche n° 15	Aide à la création de demeures de charme et de caractère		
Mesure PDRC	Axe 3	Mesure 312	Dispositif
	Aide à la création et au développement des activités rurales et TPE		
Descriptif	Aide à la création, dans des bâtis anciens, d'un établissement de caractère représentatif du patrimoine architectural de la Corse n général et du Pays de Balagne en particulier. Les chambres d'hôtes ou meublés de tourisme devront proposer respectivement 5 chambres maximum ou 2 unités maximum.		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aider au développement d'une offre touristique en matière d'hébergement de tourisme de qualité à fort caractère patrimonial et local ▪ Développer un véritable tourisme haut de gamme centré sur des valeurs patrimonial et de découverte en piémont et arrière pays 		
Effets attendus sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement du tourisme « vert » ▪ Sauvegarde et valorisation du bâti ancien à la fois « historique » (couvents, maison de maître, anciens hôtels...) ou « villageois » (dans ou à proximité de villages typiques) ▪ Allongement de la saison touristique 		
Bénéficiaires visés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Personnes physiques ou morales de droit privé 		
Critères de sélection	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le projet devra être implanté ou développé dans un secteur insuffisamment représenté ▪ Le projet devra concerner la création d'un établissement hôtelier, à partir d'un bâtiment existant, situé en piémont ainsi qu'en arrière pays ▪ Le classement réglementaire de l'établissement au minimum dans la catégorie 2* ▪ Pour les chambres d'hôtes : respect des conditions architecturales et d'intégration des sites proches de l'implantation, les conditions d'aménagement adoptées par l'Assemblée de Corse le 28/01/05, ainsi que les prescriptions architecturales de la Charte Paysagère, Architecturale, urbanistique et Environnementale du pays de Balagne. ▪ Les chambres d'hôtes devront produire un engagement de commercialisation par un organisme habilité pendant au moins neuf années. 		
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Population touristique 		
Dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Règle des minimi de 200 000 € sur 3 ans ▪ Pour les chambres d'hôtes et meublés de tourisme : 30% en subvention direct dans la limite de 1500€ le m² ▪ Pour les structures hôtelières : Gros œuvre, second œuvre, équipement (chauffage, sanitaires, décoration intérieure), équipements informatiques et de nouvelles technologies. ▪ Dépenses d'ingénierie, de maîtrise d'œuvre et de contrôle peuvent être intégrées ans l'assiette éligible dans la limite de 5%. 		
Financement (Aide direct ou avance remboursable)	<i>Guide des aides Tourisme : axe 2 – mesure 2 : Soutien sélectif aux acteurs du tourisme répondant à des critères de qualité.</i>		
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'établissements créés ▪ Capacité d'accueil ▪ Nombre de produits-séjours développés sur ces supports 		
Partenaires techniques et financiers	ATC		

Fiche n° 16	Soutien à la création d'entreprises de restauration du patrimoine		
Mesure PDRC	Axe 3	Mesure 312	Dispositif
	Aide à la création et au développement des activités rurales et TPE		
Descriptif	La réhabilitation du patrimoine bâti ancien suppose l'existence d'entreprises détentrices des savoirs faire traditionnels. Aujourd'hui, le déficit est manifeste et au terme du processus de construction d'une économie du tourisme patrimonial, il faut soutenir la création d'entreprises spécialisées dans la maîtrise des techniques et matériaux de construction traditionnels		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'entreprises et d'emplois ▪ Accroissement des compétences disponibles en offre de services sur le territoire 		
Effets attendus sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de la qualité des restaurations du patrimoine bâti ▪ Amélioration de l'intégration paysagère des constructions ▪ Sauvegarde et transmission du patrimoine 		
Bénéficiaires visés	Créateurs d'entreprises		
Critères de sélection	Formation technique du porteur de projet Expérience professionnelle Projet de commercialisation et plan de progression		
Public cible	Propriétaires privés et publics		
Dépenses éligibles	Etudes de faisabilité Acquisition de matériel		
Financement	Enveloppe globale	Nombre d'actions prévues	Part FEADER prévue
	90 000 €	6	25 000 €
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'entreprises créées ▪ Chiffre d'affaire généré ▪ Nombre d'emplois créés 		
Partenaires techniques et financiers	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Haute Corse Boutique de gestion Ile Conseils		

Fiche n° 17	Coopération interterritoriale		
Mesure PDRC	Axe 4	Mesure 421	Dispositif
	Coopération interterritoriale et transnationale		
Descriptif	<p>La Corse, se situant au cœur de la Méditerranée, a développé des échanges avec d'autres Pays méditerranéens. Elle est souvent sollicitée dans le cadre de projets transnationaux riches d'enseignements et de développement. Tournée ainsi vers l'au-delà des mers, le renforcement de sa cohésion interne et la diffusion interterritoriale des expériences de chacune de ses micro régions devient très important.</p> <p>Sur la thématique de la mise en valeur du patrimoine, les territoires Leader préexistants (Alta Rocca, I Tre Valli, Les deux massifs) ont déjà développé des actions dont la mise en synergie provoquera l'essor d'une véritable économie du patrimoine.</p>		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consolidation d'entreprises de restauration du patrimoine ▪ Amélioration des compétences des prestataires de services 		
Effets attendus sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de la qualité des offres de séjours ▪ Renforcement des spécificités de chaque territoire en complémentarité avec les autres 		
Bénéficiaires visés	Groupes d'Action Locale de Corse		
Critères de sélection	Territoires GAL LEADER		
Public cible	Visiteurs et résidents		
Dépenses éligibles	Constitution et fonctionnement du réseau Frais de déplacements		
Financement	Enveloppe globale	Nombre d'actions prévues	Part FEADER prévue
	90 000 €	6	25 000 €
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de réunions réalisées ▪ Nature et nombre des productions communes 		
Partenaires techniques et financiers	CTC DAD - OEC Université de Corse		

Fiche n° 18	Gestion du programme Leader		
Mesure PDRC	Axe 4	Mesure 431	Dispositif
	Fonctionnement des GAL		
Descriptif	Suivi collectif et individuel des porteurs de projet Fonctionnement du GAL et capitalisation L'équipe technique du GAL comprendra 1 animateur(trice) à temps plein et 1 chargé(e) d'administration à mi-temps.		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer l'appui aux porteurs de projet avant et après financement et la capitalisation Leader. Cet appui sera équilibré entre action collective et individuelle. L'appui individuel sera équilibré entre assistance en matière de montage financier de dossier et conseil en matière de cohérence avec la stratégie Leader. ▪ Assurer l'administration et la gestion financière du programme : un gestionnaire à mi-temps gèrera les dossiers de chaque porteur de projet du point de vue administratif et financier. Il gèrera la base de suivi informatisée et produira des tableaux de bord avant chaque comité de programmation. ▪ Communiquer en permanence avec le territoire pour informer sur la stratégie et les moyens de la mettre en œuvre, promouvoir les réalisations et partager les résultats. 		
Effets attendus sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'activités et d'emplois ▪ Développement harmonieux des paysages ▪ Appropriation de la stratégie de développement par les citoyens 		
Bénéficiaires visés	Groupe d'Action Locale Balagne		
Critères de sélection	Formation technique du porteur de projet Expérience professionnelle Projet de commercialisation et plan de progression		
Public cible	Acteurs du territoire de Balagne		
Dépenses éligibles	Coûts de fonctionnement des postes d'animation et de gestion du GAL Formation de l'animateur et participation aux réseaux Etudes prospectives Communication		
Financement	Enveloppe globale	Nombre d'actions prévues	Part FEADER prévue
	420 000 €	6 ans	220 000 €
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'entreprises créées ▪ Chiffre d'affaire généré ▪ Nombre d'emplois créés 		
Partenaires techniques et financiers	<p style="text-align: center;">CTC CG2B Communautés de Communes de Balagne Télé Paese</p>		

XIV. Maquette financière

Le plan de développement couvre la période 2009-2013 soit un total de 5 années.

Le plan de développement comporte 5 actions :

- Trois actions spécifiques répondant aux enjeux du territoire pris en compte par Leader et permettant de mettre en œuvre la stratégie Leader Balagne :
 - Action 1 : Transformer le gisement patrimonial en ressource à valoriser ;
 - Action 2 : Créer des produits touristiques identitaires ;
 - Action 3 : Pérenniser et développer une terre de rencontre
- Une action coopération avec les autres territoires GAL en Corse : conception d'un produit touristique itinérant fondé sur la mise en réseau des sentiers du patrimoine de Corse (action 4) ;
- Le fonctionnement du programme y compris l'animation, la gestion, l'information et la communication, l'évaluation et la capitalisation (action 5).

Tableau de correspondance entre actions et dispositifs PDRC

Axes PDRC		Axe 1	Axe 2	Axe 3								Axe 4		
Actions Leader		111 A	216	311	312	321	323 C	323 D	323 E	331	341 B	341 C	421	431
I	1													
	2													
	3													
	4													
	5													
	6													
II	7													
	8													
	9													
III	10													
	11													
	12													
	13													
	14													
	15													
IV	16													
IV	17													
V	18													

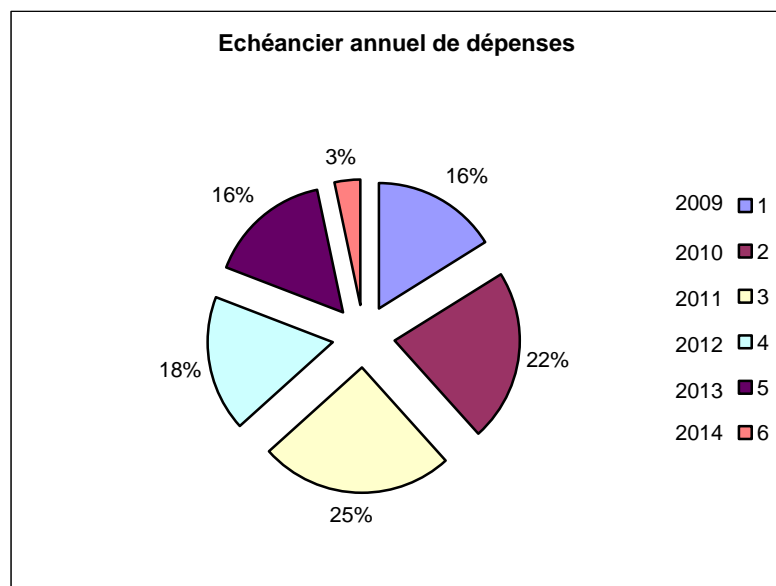
Le montant total des dépenses programmées est de 2 345 000 Euros dont 1 000 600 Euros de FEADER.

Les dépenses programmées par action Leader Pays de Balagne et par source de financement sont les suivantes :

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions préconisées	Enveloppe budgétaire	CTC	CG2B	FEADER	Dépense publique totale	FEADER/DP	Autre public	Privé
Transformer le gisement patrimonial de Balagne en ressource à valoriser	Recouvrer la mémoire – « riacquistu »	Réalisation d'études et de recherches historiques ethnologiques et toponymiques	100 000	22 500	22 500	55 000	100 000	55%		
	Transmettre les savoirs faire	Formations qualifiantes aux techniques de restauration du bâti traditionnel	50 000	18 000		22 000	40 000	55%	10 000	
		Ateliers d'apprentissage amateurs	60 000	21 600		26 400	48 000	55%	12 000	
		Stages de chants et langue corse								
	Retrouver les caractéristiques architecturales traditionnelles	Opérations de restauration du patrimoine bâti des villages								
Restauration des jardins en terrasses aux abords des villages		400 000	144 000		176 000	320 000	55%	80 000		
Créer des produits touristiques identitaires	Désaisonnaliser et déconcentrer la fréquentation touristique	Création de « Sentiers du patrimoine »	400 000		144 000	176 000	320 000	55%	80 000	
	Concilier culture et partage	Soutien à la création d'ateliers vitrines	150 000	33 800		41 200	75 000	55%		75 000
		Création d'une veille culturelle locale	100 000	45 000		55 000	100 000	55%		
Pérenniser et développer une terre de rencontres	Mobiliser les acteurs du tourisme autour d'un tourisme patrimonial	Soutien à la mise en produit de « Séjours racines »	80 000	18 000		22 000	40 000	55%		40 000
		Accompagnement de l'amélioration des pratiques et des prestations	60 000	30 000		30 000	60 000	50%		
	Mobiliser les résidents comme acteurs du territoire vivant	Développement du service d'architecture conseil	125 000		45 000	55 000	100 000	55%	24 000	
		Publication et diffusion de guides de bonnes pratiques	30 000	10 000	10 000	10 000	30 000	33%		
		Prime à la restauration traditionnelle du bâti ancien	200 000		27 000	33 000	60 000	55%		140 000
	Soutenir le développement d'une offre qualitative privée	Aide à la création de demeures de charme et de caractère								
		Soutien à la création d'entreprises de restauration du patrimoine	90 000	21 000		24 000	45 000	53%		45 000
Coopération			100 000	45 000		55 000	100 000	55%		
Gestion	prévue sur 6 ans (2009-2014)	hors participation au réseau	358 000	80 550	80 550	196 900	358 000	55%		
		participation au réseau	42 000	9 450	9 450	23 100				
			2 345 000	498 900	338 500	1 000 600			206 000	300 000

XV. Echancier annuel

		2009	2010	2011	2012	2013	2014	
I	1	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €		100 000 €
	2	10 000 €	15 000 €	15 000 €	5 000 €	5 000 €		50 000 €
	3	8 000 €	8 000 €	12 000 €	16 000 €	16 000 €		60 000 €
	4							0 €
	5							0 €
	6	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €		400 000 €
II	7	80 000 €	160 000 €	160 000 €				400 000 €
	8	30 000 €	45 000 €	45 000 €	30 000 €			150 000 €
	9	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €		100 000 €
III	10	10 000 €	10 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €		80 000 €
	11	10 000 €	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €		60 000 €
	12	13 000 €	28 000 €	28 000 €	28 000 €	28 000 €		125 000 €
	13	30 000 €						30 000 €
	14		20 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €		200 000 €
	15							0 €
III	16		15 000 €	15 000 €	30 000 €	30 000 €		90 000 €
IV	17		20 000 €	30 000 €	30 000 €	20 000 €		100 000 €
V	18	65 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	75 000 €	400 000 €
		381 000 €	531 000 €	585 000 €	419 000 €	379 000 €	75 000 €	2 345 000 €



FEADER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Engagements	160 437 €	224 442 €	247 483 €	176 652 €	159 584 €	32 002 €
Paiements	96 262 €	198 840 €	238 267 €	204 984 €	166 411 €	95 836 €

CHAPITRE 4

PILOTAGE DU PROJET

XVI. Organisation du GAL

Support juridique

Le GAL sera porté par l'association Pays de Balagne. Cette association « loi 1901 », a été créée pour favoriser l'émergence et la mise en place d'une coordination en matière de développement local à l'échelle du territoire.

Le territoire d'action est celui des 36 communes du Pays, conformément à l'arrêté de reconnaissance définitive du pays en date du 17 novembre 2003.

Cette association rassemble aussi bien les collectivités publiques que les acteurs privés.

Elle est accompagnée d'un conseil de développement de 67 membres.

Elle dispose de locaux à Belgodere.

Elle fonctionne par la contribution des agents de développement des EPCI et Offices de tourisme du territoire dans l'exercice de leur mission d'ingénierie territoriale.

Elle permettra de fournir immédiatement un cadre opérationnel pour le personnel recruté et affecté à l'animation du programme Leader.

L'association de Pays a été engagée jusqu'en 2007 dans la coordination de plusieurs programmes d'actions de développement local :

Contrat de pays (Contrat 2005-2007 en annexe ...).

Convention de Développement Economique Territorialisé (CDET 2006-2007 en annexe ...)

Composition

Le Comité de programmation est l'organe décideur pour la gestion du programme Leader. Il est composé comme suit :

Acteurs publics		Acteurs privés	
Communautés de Communes du Pays	6	Élus consulaires (CA, CCI, CM)	3
Parc Naturel Régional de Corse	1	Membres du Conseil de Développement + président	3
Conseil Général de Haute-Corse	1	Entreprises, associations et personnes ressources issues de la concertation « LEADER »	3
Collectivité Territoriale de Corse	1		
Total	9	Total	9

La désignation des membres (1 titulaire et un suppléant), sera arrêtée en comité directeur du Pays de Balagne sur propositions des différents organismes représentés.

Fonctionnement

Le rythme des réunions du Comité de programmation sera de 4 par an.

Les tâches du Comité de programmation sont (Appel à Projet Leader et circulaire MAP DGFAR/MER/C2007-5069) ;

- évaluer l'avancement du programme ;
- examiner les demandes de projets et attribuer les aides ;
- mettre en oeuvre et adapter la stratégie ;
- décider de l'action de coopération ;
- modifier la maquette financière ;
- modifier ou compléter le comité de programmation ;
- modifier le territoire du GAL ;
- évaluer le programme.

L'animateur Leader, le chargé d'administration et les agents de développement du territoire forment le Comité technique du programme Leader. Les membres du Comité technique sont en contact régulier pour l'appui aux porteurs de projet candidats à Leader.

Le Comité technique se réunit avant chaque Comité de programmation pour fournir un avis commun sur les projets présentés au Comité de programmation : recevabilité, conformité à la stratégie Leader Pays de Balagne.

Animation

Le GAL emploie un(e) animateur (trice) à plein temps et un(e) chargé(e) d'administration à mi-temps. Ce personnel sera recruté dès le lancement du programme.

La durée prévue va de janvier 2009 à décembre 2014, soit une année au delà de la clôture (pour assurer le suivi et la clôture des opérations engagées).

Profil de l'animateur

Bac + 4 minimum.

Formation développement local, économie des territoires ruraux.

Connaissance des programmes Leader.

Expérience du montage de projets de développement.

Expérience de l'animation de projets réunissant des collectivités et des privés.

Expérience de projet de coopération avec/dans des territoires étrangers (Europe ou méditerranée).

L'animateur est chargé de :

- l'identification et l'appui aux porteurs de projet
- l'information des acteurs sur le programme Leader
- la liaison avec les réseaux de développement économique, avec les institutions impliquées (Etat, CTC, Conseil général, collectivités locales, ...)
- suivre l'avancement du programme, proposer les adaptations utiles ou nécessaires,
- préparer les décisions du Comité de Programmation.
- superviser l'activité du (de la) chargé(e) d'administration.

Profil du chargé d'administration

Bac + 2 minimum.

Formation administration collectivités publiques.

Expérience de l'administration de dossiers d'aides publiques.

Bonne maîtrise des outils informatiques type Excel.

Missions :

Animateur(trice)

- élaboration et diffusion de l'information aux porteurs de projets ;
- appui au montage des projets (y compris montage financier et cohérence avec l'approche Leader et la stratégie Leader Pays de Balagne) ;
- analyse des projets pour présentation au Comité de programmation ;
- mise en œuvre du suivi des projets, contrôles éventuels ;
- suivi des critères d'évaluation ;
- préparation des décisions du Comité de programmation.

Chargé(e) d'administration

- fourniture de documents d'information aux porteurs de projets ;
- réception des dossiers de demande d'aide ;
- analyse administrative des dossiers ;
- saisie et sorties Osiris ;
- transmission à l'organisme gestionnaire pour l'éligibilité et le financement ;
- suivi administratif des dossiers ;
- organisation des réunions du comité technique et du comité de programmation.

Organisation

L'animateur et le chargé d'administration sont placés sous la responsabilité du Comité de programmation.

Il est envisagé de faire appel en tant que de besoin aux agents de développement actuels des communautés de communes pour les dossiers portés par des communes relevant de leur secteur géographiques. Cela permettra d'utiliser les compétences spécifiques sur ces secteurs (connaissance des acteurs, connaissance des spécificités du secteur).

En contrepartie, l'animateur Leader pourra alors apporter son concours sur des dossiers de sa compétence (gestion de l'espace en particulier).

Cela permettra au Pays de renforcer sa capacité à appuyer les projets de développement local sur un spectre plus large de compétences.

Les dépenses et recettes du programme Leader font l'objet d'un budget spécifique, distinct à l'intérieur de la comptabilité de l'association.

Communication

L'association Télé Paese s'est fait le relais des travaux du Pays de Balagne et notamment dans sa phase d'élaboration de la candidature Leader. Il sera le vecteur de communication privilégié tout au long de l'exécution du programme Leader. Un rendez-vous mensuel sera proposé sur la chaîne afin de solliciter les porteurs de projets et promouvoir les initiatives.

XVII. Suivi-évaluation

Approche

Le Pays de Balagne attache une grande importance à la culture de projet. Le système de suivi et évaluation est un élément important pour renforcer cette culture et non pas un simple moyen de bilan ou de contrôle.

Le système de suivi de Leader Pays de Balagne est formé de deux parties :

- En interne, chaque opération financée sera suivie afin de permettre au Comité de programmation de prendre en compte les résultats du suivi dans ses décisions. Ceci permettra également de maximiser l'intérêt des évaluations. Il s'agira d'assembler les indicateurs de base ainsi que d'autres informations utiles pour faire un bilan du programme. Le suivi sera basé sur :
 - Le suivi par l'animateur(trice) des dossiers des projets candidats ;
 - La participation des maîtres d'ouvrage au suivi de leur propre projet ;
 - La pleine exploitation par le(la) gestionnaire des potentialités du logiciel de gestion Osiris, assurant le partage des données au moyen d'un tableau de bord clairement structuré.
- En externe, la participation aux travaux du réseau rural sera non seulement un canal de capitalisation mais également le moyen d'apprendre sur les bonnes pratiques des territoires Leader de la région. Ces bonnes pratiques seront intégrées en cours de parcours pour optimiser la gestion du programme. Lors du démarrage du programme, ceci permettra d'apprendre de territoires ayant une longue expérience des programmes Leader.

L'évaluation portera sur :

- les résultats et les impacts du programme au regard des objectifs, la cohérence avec la stratégie de départ ;
- les apports de la méthode Leader sur la gouvernance du Pays ;
- la diffusion effective des innovations et des approches à l'intérieur et à l'extérieur du territoire.

Une évaluation en deux temps est prévue :

- L'évaluation à mi-parcours permettra à tous les acteurs du programme de faire un bilan intermédiaire, à la fois quantitatif et qualitatif, et de réorienter au besoin le plan de développement et le mode de fonctionnement ;
- L'évaluation finale permettra de capitaliser les leçons apprises et de les diffuser largement.

Chaque évaluation répondra à un nombre restreint de questions clairement définies portant sur l'efficacité (atteinte des objectifs), la cohérence interne (entre les actions du programme) et externe (avec les autres actions du Pays et les autres programmes du territoire) et la pertinence des moyens et méthodes. Ces questions seront définies par le GAL au lancement de chaque évaluation. Leur formulation prendra en compte l'actualité des préoccupations du Comité de programmation.

Les indicateurs de suivi et d'évaluation

Les indicateurs physiques de réalisation sont collectés en continu afin d'assurer le bilan des réalisations. Certains indicateurs collectés dans ce cadre sont de fait utiles pour l'évaluation des effets :

Catégorie d'indicateur	Définition d'indicateur	Moyen de renseignement
Indicateurs de moyens	Moyens d'animation : personnel concerné, temps passé	Emploi du temps réalisé par catégorie : gestion administrative financière
	Moyens du Comité de programmation : réunions, participation aux réseaux de capitalisation, information du public	Journal de suivi des activités (présence, contenu) Archives des contenus internet, télé, courrier électronique et papier.
	Moyens financiers : co-financements programmés, engagés, mandatés	Logiciel de suivi Osiris et sorties sur Excel chaque trimestre avant comité de programmation
Indicateurs d'atteinte des objectifs (efficacité)	Ensemble : description d'opérations réussies	Fiches de suivi produites par les maîtres d'ouvrage dont dossier de presse
	Objectif lancement des démarches restauration du patrimoine, reconquête paysagère Nombre de communes ayant infléchi leur plan d'urbanisme ou ayant des opérations de restauration réhabilitation	Enquête annuelle auprès des communes
	Objectif accès à information, culture Nombre de communes avec promotion patrimoniale, avec vitrine internet, avec animations culturelles	Enquête annuelle auprès des communes et associations. Sondages, micro-trottoir
	Objectif renforcement des capacités : formations réalisées et nombre de réponses aux appels d'offres de restauration du patrimoine	Fiches et ateliers d'autoévaluation Suivi des appels d'offres
Indicateurs d'impact	Emploi et création d'activité : nombre d'équivalents temps plein (CDI, CDD) et chiffres d'affaire chez les maîtres d'ouvrage 3 ans avant démarrage du projet, au démarrage, prévision et réalisation 3 ans après	Dossiers de candidature Fiche de suivi de projet
	Egalité des chances hommes-femmes et environnement : description qualitative par le porteur de projet	Fiche candidature et fiche de suivi de projet

La qualité du suivi et de l'évaluation

Afin d'assurer la qualité du suivi et de l'évaluation, le GAL prévoit les mesures suivantes :

- Un membre responsable du suivi et de l'évaluation du programme Leader Pays de Balagne sera désigné. Cette personne suivra les formations disponibles à travers le réseau Leader ou d'autres réseaux sur les méthodes de suivi et d'évaluation ;
- Le gestionnaire se formera rapidement au logiciel de suivi Osiris et à l'extraction de données sous format Excel ;
- Les évaluations seront réalisées par un consultant externe qualifié.

XVIII. Capitalisation et diffusion

La capitalisation permettra aux acteurs de Leader de s'approprier les bonnes pratiques issues du programme et de les diffuser largement dans et hors du territoire afin de favoriser l'échange de pratiques.

L'évaluation, en particulier l'évaluation finale, est principalement un exercice de capitalisation. Les fiches de suivi des projets par les porteurs de projets eux-mêmes et les dossiers de presse sur ces projets sont importants pour une capitalisation réussie. L'évaluation finale est conçue pour produire des éléments largement diffusables, en particulier des fiches d'expériences réussies sur certains projets Leader Pays de Balagne et d'ateliers de discussion de ces expériences. L'action n° 5, gestion, comprend un budget prévisionnel pour la communication et les ateliers.

Tout au long du programme, un budget est disponible pour une diffusion d'expériences réussies sous forme de reportages télévisuels et d'ateliers.

Les documents de capitalisation et les comptes-rendus des ateliers seront mis à disposition du public de Balagne et d'autres territoires à travers le site Internet du Pays et des liens dans les sites des réseaux concernés.

Un budget équivalent à 10% du temps de l'animateur(trice) est affecté à la participation au réseau Leader et au réseau rural régional. Les membres du GAL participeront également.

En amont de cette capitalisation, le GAL informera régulièrement et de façon transparente les acteurs du territoire sur les projets Leader Pays de Balagne en cours ou déjà réalisés. Il sera demandé aux porteurs de projet d'accepter la mise en ligne d'un petit nombre d'informations sur leur projet (les règles de la Commission nationale informatique et libertés seront respectées). En se portant candidat à un financement Leader les porteurs de projet accepteront également de répondre aux questions d'autres porteurs de projet du territoire et d'accueillir favorablement les demandes de visite et d'échanges.

*Tout ici chante la vie de naguère,
non pas dans un sens qui détruit le demain ;
on devine, vaillants, dans leur force première
le ciel et le vent, et la main et le pain.*

*Ce n'est point un hier qui partout se propage
arrêtant à jamais ces anciens contours :
c'est la terre contente de son image
et qui consent à son premier jour.*

*Rainer Maria RILKE (1875-1926)
(Recueil : Les quatrains valaisans)*

GLOSSAIRE

ADEC	Agence de Développement Economique de la Corse
ADECEC	Association pour le Développement des Etudes Archéologiques, Historiques, linguistiques et Naturalistes du Centre-Est de la Corse
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
ATC	Agence du Tourisme de la Corse
BRGM	Bureau de Recherche Géologique et Minière
CAUE	Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDET	Convention de Développement Economique Territorialisée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CG2B	Conseil Général de Haute Corse
CREPAC	Comité Régional d'Expansion et de Promotion Agricole Corse
CTC	Collectivité Territoriale de Corse
DIACT	Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires
DRTEFP	Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FAGEC	Fédération d'Associations et Groupements pour les Études Corses
FEADER	Fond Européen Agricole de Développement Rural
FEDER	Fond Européen de Développement de l'Economie Régionale
FSE	Fond Social Européen
GAL	Groupe d'Action Locale
LEADER	Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale
ODARC	Office de Développement Agricole et Rural de Corse
OEC	Office de l'Environnement de la Corse
OMT	Office Municipal de Tourisme
PACA	Provence Alpes Côte d'Azur
PIC INTERREG	Programme d'Intérêt Communautaire Interrégional
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNRC	Parc Naturel Régional de Corse
TPE	Très Petites Entreprises
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
ZICO	Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
ZPS	Zone de Protection Spéciale Natura 2000